

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

## Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier 6C2, Place du Portage Gatineau Québec

K1A 0S5

Détection et d'extinction d'incendi

Solicitation No. - N° de l'invitation

Date

F3065-161071/B 2018-02-08

Client Reference No. - N° de référence du client
F3065-161071

GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG
PW-\$\$ML-027-26708

File No. - N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 027ml.F3065-161071

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-02

Delivery Required - Livraison exigée

See Herein

Title - Sujet

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:

Tamaro, Daniel

Buyer Id - Id de l'acheteur
027ml

 Telephone No. - N° de téléphone
 FAX No. - N° de FAX

 (819)420-2892 ( )
 (819)956-0897

Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:

Specified Herein Précisé dans les présentes

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



ld de l'acheteur - Buyer ID 027 ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier **027ML.** F3065-161071

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro \_F3065-161071/A, datée du 27 mars 2017, dont la date de clôture était le 18 avril 2017 à 02:00 PM. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TITRE - Inspection et entretien des systèmes de détection et d'extinction d'incendie et des systèmes portatifs de lutte contre les incendies des navires de la Garde côtière canadienne, région du Centre et de l'Arctique Secteur Saint-Laurent - province du Québec

#### **TABLE DES MATIÈRES**

PAF	RTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1	INTRODUCTION	3
1.2	SOMMAIRE	3
1.3	COMPTE RENDU	5
PAF	RTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	6
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2	PRÉSENTATION DES OFFRES	8
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE	8
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.5	LOIS APPLICABLES	10
PAF	RTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	11
	,	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	11
<b>.</b>	RTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4.0
PAF	RITE 4 - PROCEDURES D'EVALUATION ET METHODE DE SELECTION	13
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	122
4.1 4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	133
		_
PΔF	RTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
	THE O THE TOTAL OF	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	14
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET	
	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
PAF	RTIE 6 – EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	16
	,	
6.1	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	16
PAF	RTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	17
^	OFFRE À COMMANDES	47
A. 7.1	OFFRE A COMMANDES	
7.1 7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	17 47
7.2 7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	1 <i>1</i> 47
7.3 7.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	17 47
7.4 7.5		
<i>ı</i> .၁	RESPONSABLES	Tö

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

7.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS	
	FONCTIONNAIRES	19
7.7	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	19
7.8	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	20
7.9	INSTRUMENT DE COMMANDE	20
7.10	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	20
7.11	LIMITATION FINANCIÈRE	20
7.12	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	20
7.13	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
7.14	LOIS APPLICABLES	21
В. С	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	22
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX OU BESOIN	22
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	22
7.3	DURÉE DU CONTRAT	22
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS	
	FONCTIONNAIRES	22
7.5	PAIEMENT	22
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	23
7.7	ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	
7.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	24
7.9	CONDITION DU MATÉRIEL	
7.10	LANGUE DE TRAVAIL	
7.11	INSPECTION ET ACCEPTATION	24
ANNI	EXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX	25
ANNI	EXE « B » BASE DE PAIEMENT	35
ANNI	EXE « C » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	45
ANNI	EXE « D » EXIGENCES D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS	46
ANNI	EXE « E » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	47
ANNI	EXE « F » PLAN D'ÉVALUATION	48
ANNI	EXE « G » EXEMPLE DES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION D'INCEI DES SYSTÈMES PORTATIFS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES SUR AMUNDSEN	

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

TITRE - Inspection et entretien des systèmes de détection et d'extinction d'incendie et des systèmes portatifs de lutte contre les incendies des navires de la Garde côtière canadienne, rrégion du Centre et de l'Arctique dans la province du Québec

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 Exigences relatives à l'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les Exigences en matière d'assurance, les Exigences d'établissement des rapports, les Instruments de paiement électronique, le Plan d'évaluation, les Exemple des systèmes de détection et d'extinction d'incendie et des système portatifs de lutte contre les incendies sur le NGCC AMUNDSEN et toute autre annexe.

#### 1.2 Sommaire

1.2.1 La Garde côtière canadienne, région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent - province du Québec a un besoin pour une offre à commandes pour l'inspection annuelle, et l'entretien des systèmes de détection, d'extinction d'incendie, et de lutte contre les incendies à bord d'environ 220 navires se trouvant dans le secteur du Saint-Laurent de la rrégion du Centre et de l'Arctique – Province du Québec en accord avec l'Annexe A - Énoncé des travaux. La taille des navires énumérés précédemment va du plus petit des canots pneumatiques à coque rigide de 5,9 mètres aux vaisseaux de 100 mètres avec un équipage de 65 personnes.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

1.2.2 La période de l'offre à commandes et d'une (1) année initiale avec deux (2) options d'une (1) année.

#### 1.2.3 Secteurs géographiques

- 1.2.3.1 L'Offre à commande est pour la rrégion du Centre et de l'Arctique Secteur Saint-Laurent Province du Québec
- 1.2.3.2 La région du Centre et de l'Arctique Secteur Saint-Laurent Province du Québec comprend les ports suivants: Trois-Rivères, Mont Jolli, Sorel-Tracy, Ville de Québec, Rimouski, Matane et Sept-Îles. Des services peuvent être requis pour les navires de la Garde côtière canadienne à d'autres endroits dans la zone géographique.

#### 1.2.4 Liste d'équipement

- 1.2.4.1 Les navires de la Garde côtière canadienne ont à bord environ 800 divers types d'extincteurs portatifs de taille et de type différents, y compris, mais sans s'y limiter : ABC extincteurs à poudre chimique, extincteurs BC, extincteurs à poudre chimique D, extincteurs au CO2, 384 FX, 358, 607 et 609 ABC extincteurs à poudre chimique, AFFF, extincteurs à mousse et bouteilles d'air 40 pieds cubes 30 minutes Scott ou M.S.A.
- 1.2.4.2 Les navires sont munis d'une variété de systèmes, y compris les suivantes :

#### Systèmes fixe

#### Systèmes d'alarme

Kidde -Fenwal Inc. - FM200 Kidde - CO2 systems Novec 1230 Range Guard Pyrene Corporation Pyro-Chem MinuteMan FireCombat Notifier Edwards Simplex

1.2.4.3 L'offrant doit inspecter faire l'inspection annuel, la certification des systèmes de détection d'incendie, d'extinction d'incendies, ainsi que des systèmes portatifs de lutte contre l'incendie. Si requis, l'entrepreneur doit faire, le service, la recharge ou essai hydrostatique de l'équipement.

#### 1.2.5 Accord sur les marchés publics

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### 1.2.6 Services canadiens

Le besoin est limité aux services canadiens.

## 1.2.7 Zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, dans la région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent – Province du Québec, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

#### 1.2.8 Postel

« La présente OC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la présentation des offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, pour obtenir de plus amples renseignements. »

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2006 sont modifiées comme suit :

- L'article 05, Présentation des offres, est modifié comme suit :
  - Le paragraphe 1 est entièrement supprimé et remplacé par le suivant : « Le Canada exige que chaque offre, à la date et à l'heure de clôture de la DOC ou sur demande du responsable de l'offre à commandes, par exemple dans le cas d'une offre acheminée par le Connexion postel, soit signée par l'offrant ou par son représentant autorisé. Si une offre est déposée par une coentreprise, elle doit être conforme à l'article intitulé Coentreprise. »
  - L'alinéa 2d. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de faire parvenir son offre uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada indiqué dans la DOC ou à l'adresse indiquée dans la DOC; »
  - L'alinéa 2e. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de veiller à ce que le nom et le numéro d'entreprise approvisionnement de l'offrant, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la DOC ainsi que la date et l'heure de clôture de la DOC soient clairement indiqués; et »
- L'article 06, Offres déposées en retard, le texte est entièrement supprimé et remplacé par le texte suivant : « TPSGC renverra les offres livrées après la date et l'heure de clôture stipulées dans la DOC, à moins que ces offres ne soient considérées comme des offres retardées selon les circonstances énoncées à l'article intitulé Offres retardées. Les offres physiques transmises par un moyen autre que le service Connexion postel de la Société canadienne des postes seront renvoyées. Dans le cas des offres transmises à l'aide du service Connexion postel, les conversations entamées par le Module de réception des soumissions à l'aide du service Connexion postel qui comporte un accès, des dossiers et des renseignements relatifs à une offre déposée en retard seront supprimées. »
- L'article 07, Offres retardées, est modifié comme suit :
  - Le paragraphe 1 est modifié pour ajouter l'élément de preuve suivant : « d. une date et heure de l'envoi du service Connexion postel de la SCP indiquée dans l'activité de la conversation du service Connexion postel; »
- L'article 8, Transmission par télécopieur, est entièrement supprimé et remplacé par le l'article suivant
   :
  - « Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel
  - 1. Télécopieur
    - a. Sauf indication contraire dans la DOC, les offres peuvent être transmises par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux DOC émises par l'administration centrale de TPSGC est le 819-997-9776 ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la DOC. Le numéro de télécopieur à utiliser pour répondre aux DOC émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans les DOC.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

- Pour les offres transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - réception d'une offre brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
  - v. défaut de la part de l'offrant de bien identifier l'offre;
  - vi. illisibilité de l'offre:
  - vii. sécurité des données incluses dans l'offre.
- c. Une offre transmise par télécopieur constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des offres.

#### 2. Connexion postel

- Sauf indication contraire dans la DOC, les offres peuvent être transmises à l'aide du service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes
   (https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\_connect\_send\_a)
- b. Pour transmettre une offre à l'aide du service Connexion postel, l'offrant doit :
  - envoyer directement son offre uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
  - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la DOC, un courriel qui contient le numéro de la DOC au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si l'offrant envoie un courriel au Module de réception des soumissions, ce dernier entamera alors la conversation Connexion postel dans laquelle l'offrant pourra transmettre son offre à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la DOC. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant l'offrant à accéder au message dans la conversation, et l'offrant peut répondre à la notification par courriel en transmettant son offre
- d. Si l'offrant utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer son offre, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la DOC.
- e. L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions à l'administration centrale de TPSGC est : <a href="mailto:TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-">TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-</a>
  <a href="mailto:ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca">ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a>. Le numéro de la DOC doit être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si l'offrant n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée à la page 1 de la DOC pour s'inscrire au service.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des offres. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une offre brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
  - v. défaut de la part de l'offrant de bien identifier l'offre;
  - vi. illisibilité de l'offre:

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

vii. sécurité des données incluses dans l'offre;

viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.

h. Une offre transmise par le service Connexion postel constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des offres. »

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

#### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

#### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée cidessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

#### **Définitions**

Pour les fins de cette clause.

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
  - a. un individu;
  - b. un individu qui s'est incorporé;
  - c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
  - d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi*

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<u>sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

## Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2012-2 et les <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

## Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5,000 \$, incluant les taxes applicables.

#### 2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

#### 2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

## 3.1 Instructions pour la préparation des offres

• Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées à l'article 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, de la partie 2, Instructions à l'intention des offrants. Les offrants sont requis de soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postel à la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document. Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

Section IV: Renseignements supplémentaires

• Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (deux (2) copies papier).

Section II: offre financière (une (1) copie papier).

Section III: attestations (deux (2) copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils proposent pour répondre aux exigences et comment ils pourront effectuer les travaux conformément à l'annexe F, plan d'évaluation, l'alinéa 2 – Critères d'évaluation obligatoires.

#### Section II: Offre financière

Les proposants doivent présenter leur offre financière conformément à l'annexe F, plan d'évaluation, paragraphe 3 – Évaluation financière. Le montant total des taxes applicables doivent être indiqués séparément.

Pour être recevable une offre financière à l'Annexe F, Plan d'évaluation, paragraphe 3 - L'évaluation financière doit avoir des coûts ou des taux ou du texte autorisés dans toutes les espaces réservés pour des prix ou des taux.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

## 4.1.1 Évaluation technique

## 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offre à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Le soumissionnaire doit présenter la documentation à l'appui nécessaire, en conformité avec la présente exigence.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

 Satisfaire à tous les critères techniques obligatoires tel que décrits au paragraphe 2.0 de l'annexe « F » - Plan d'évaluation pour la région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent – Province du Québec.

#### 4.1.2 Évaluation financière

- 4.1.2.1 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et incluant les périodes optionnelles.
- 4.1.2.2 Les critères d'évaluation financière sont décrits au paragraphe 3.0 de l'annexe «F», Plan d'évaluation financière pour la région du Centre et de l'Arctique Secteur Saint-Laurent Province du Québec.

#### 4.2 Méthode de sélection

#### 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\_travail/droits\_personne/equite\_emploi/programme\_contrats\_federaux.page?&\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027 ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

- ( ) le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.
- 5.2.3.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien

## 5.2.3.2 Personnel alternatif ou de remplacement

PSPC acceptera tout personnel alternatif ou de remplaçant certifié conforme aux critères obligatoires de la demande d'offre à commandes

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

027 No. - N° du dossier N° C0 **027ML.** F3065-161071

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027 ML \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 6 – EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

#### 6.1 Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe "C" si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

#### 7.1 Offre

L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

#### 7.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes. Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### 7.4 Durée de l'offre à commandes

#### 7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_ (Une (1) année) (Le responsable de l'offre à commandes indiquera les dates à l'attribution d'e l'offre à commande)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, aux mêmes conditions et aux taux et prix indiqués dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celleci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

027ML. F3065-161071

### 7.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit en vertu de l'OC aux utilisateurs désignés et ce, de la région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent – Province du Québec, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

#### 7.4.4 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison dans la région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent – Province du Québec.

#### 7.5 Responsables

#### 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Daniel Tamaro

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Direction des raboubs de la logistique et de la contruction des petits navires

Adresse: 11 rue Laurier

Place du Portage III, 6C2, Gatineau, QC K1A 0S5

Téléphone : 819-420-2892 Télécopieur : 819-956-0897

Courriel: daniel.tamaro@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

## 7.5.2 Le responsable technique pour l'offre à commandes est :

Nom :	
Titre :	
Organisation:	
Adresse :	

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

027ML. F3065-161071

Гéléphone :
Télécopieur :
Courriel :

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le chargé de projet à l'attribution de l'offre à commande)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 7.2.5.1 Le chargé de projet / Responsable technique pour la commande subséquente à l'offre à commandes

Le responsable technique pour la commande subséquente à l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet / Responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, il peut être la personne déléguée par l'Autorité technique de l'offre à commandes pour tout le contenu technique du travail en vertu du contrat résultant.

#### 7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom :	
Titre :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le représentant de l'offrant à l'attribution de l'offre à commandes)

#### 7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes de la Rrégion du Centre et de l'Arctique – Secteur du Saint-Laurent – Province du Quebec, sont le personnel suivant:

- Surintendant de l'Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC;
- Gestionnaire de la production, Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC;
- Gestionnaire de l'entretien des navires, Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC;

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027 ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

Chefs mécaniciens des navires, Direction Services opérationnels, GCC;

#### 7.8 Procédures pour les commandes

Les utilisateurs désignés responsables du navire fourniront une description du besoin ou de la défaillance et demanderont un estimé pour les Frais de déplacement et de subsistance, lorsqu'applicable, un estimé pour les travaux, et l'heure d'arrivée prévue sur le site des travaux. Le travail sera autorisé lorsque les utilisateurs désignés émettront le numéro du PWGSC-TPSGC 942. Si l'exigence n'est pas urgente, la GCC peut autorisée une visite du site par le fournisseur pour la préparation de l'estimé.

#### 7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942. *Commande subséquente à une offre à commandes*, ou une version électronique.

#### 7.10 Limite des commandes subséguentes

#### 7.10.1 Pour le chargé de projet, en tant qu'utilisateur désigné

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes émis par l'utilisateur désigné ne doivent pas dépasser 30 000\$ (taxes applicables inclus).

#### 7.10.2 Pour le responsable de l'offre à commandes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ayant une valeur supérieure à 30,000\$ (taxes applicables inclus) seront autorisées par le responsable de l'offre à commandes.

#### 7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_\_\$, taxes applicables exclues, à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le montant à l'attribution de l'offre à commandes)

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75p.100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

027ML. F3065-161071

- e) l'Annexe « A», Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences relatives à l'assurance;
- h) l'Annexe « D », Exigences d'établissement de rapports;
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_\_. (Le responsable de l'offre à commandes indiquera la date de l'offre de l'entrepreneur spécifiée par l'offrant dans son offre).

#### 7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

#### 7.13.2 Clauses du Guide des CCUA

M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

## 7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

(L'autorité contractante indiquera la province applicables spécifiée par l'offrant dans son offre).

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

## 7.2.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

(L'autorité contractante inséra la clause suivante si le soumissionnaire accepte les cartes de crédit).

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### 7.3 Durée du contrat

#### 7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 7.5 Paiement

#### 7.5.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ou taux(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la Commande subséquente à une offre à commandes approuvée, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) et taux ferme(s) conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B, comme précisé dans la Commande subséquente à une offre à commandes approuvée. Les droits de douane sont inclus, les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 7.5.2 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### 7.5.3 Vérification discrétionnaire des comptes

Clause du Guide des CCUA C0705C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes

#### 7.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

(Le responsable de l'offre à commandes inséra la clause suivante si le soumissionnaire accepte les paiements électroniques de factures).

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard ; et
- c. Dépôt direct.

### 7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie commande subséquente à l'offre à commandes
- b. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- une copie du rapport de réparation et de tout autre document tel qu'il est spécifié dans l'offre à commandes ou l'offre;
- d. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance (ci approuvé à l'avance);
- e. une copie du rapport de réparation.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

Une (1) copie PDF doit être transmise à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

a. Facture par courriel pour paiement par <u>chèque</u> à Pêches et Océans Canada - Garde côtière Canadiennes à : <u>DFOinvoicing-MPOfacturation@dfo-mpo.gc.ca</u>

Facture par courriel le paiement par <u>carte de crédit</u> à Pêches et Océans Canada - Garde côtière Canadiennes à : CTFN@dfo-mpo.gc.ca

- b. un (1) exemplaire PDF de la <u>facture seulement</u> doit être transmise à l'autorité de l'offre à commandes identifiées en vertu de la section intitulée « Responsables » de l'offre à commande. Daniel.tamaro@tpsgc-pwgsc.gc.ca.
- c. une (1) copie doit être envoyée au vaisseau.

## 7.7 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe "C". L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027 ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

#### 7.8 Clauses du Guide des CCUA

A9019C (2011-05-16) Élimination de déchets dangereux B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

#### 7.9 Condition du matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent.

#### 7.10 Langue de travail

#### Région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent - Province du Québec

Sauf indication contraire dans la commande subséquente à l'offre à commandes, les travaux devront se dérouler en français et les livrables devront être présentés dans cette langue.

#### 7.11 Inspection et acceptation

Le responsable technique (RT) sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

### ANNEXE « A »

## **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

Inspection et entretien des systèmes de détection et d'extinction d'incendie et des systèmes portatifs de lutte contre les incendies des navires de la Garde côtière canadienne, région du Centre et de l'Arctique

Numéro de spécification: spéc.n803.15

Date: 25 août 2015

Préparé par la Section d'ingénierie navale Garde côtière canadienne 520, rue Exmouth Sarnia (Ontario) N7T 8B1

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 027ML. F3065-161071

TABLE DES MATIÈRES

TABL	LE DES MATIÈRES	26
1.0	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	27
2.0	BESOIN	27
3.0	PORTÉE DES TRAVAUX	27
4.0	RESPECT DES CODES ET NORMES	29
5.0	DESCRIPTION TECHNIQUE	30
5.1	<u>Généralités</u>	30
5.1 5.2 5.3	SYSTÈMES D'EXTINCTION D'INCENDIE AU CO <sub>2</sub> , NOVEC 1230 ET FM200	
5.3	SYSTÈME D'EXTINCTION D'INCENDIE DE LA HOTTE DE CUISINE	31
<u>5.4</u>	Entretien des extincteurs d'incendie portatifs	31
<u>5.5</u>	Systèmes de détection d'incendie	31
5.6	EXIGENCES CONCERNANT LA CERTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR	321
6.0	ESTIMATION DES COÛTS	32
7.0	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	32
8.0	CODE CANADIEN DU TRAVAIL, RÈGLES RÈGLEMENTS ET NORM	ИЕ 33
9.0	SÉCURITÉ AU TRAVAIL	33
10.0	MATÉRIEL ROULANT ET OUTILS	33
11.0	TRAVAIL A CHAUD	33
12.0	RAPPORT D'ENTRETIEN OU DE RÉPARATION	34
13.0	APPROBATION ET ACCEPTATION	34
14.0	APPEL DE SERVICE	34

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

## 1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'entrepreneur doit apporter son aide à l'autorité responsable du projet au sein de la Garde côtière canadienne concernant l'entretien et l'inspection à bord d'environ 200 navires situés dans la région du Centre et de l'Arctique Secteur du Saint-Laurent – Province du Québec

#### 2.0 BESOIN

La Section d'ingénierie navale de la Garde côtière canadienne dans la région du Centre et de l'Arctique doit établir une offre à commandes pour l'inspection, notamment au fur et à mesure des besoins, et pour l'entretien des systèmes de détection, d'extinction et de lutte contre les incendies à bord d'environ 200 navires se trouvant dans la région du Centre et de l'Arctique Secteur du Saint-Laurent – Province du Québec énumérés à la section 3.0.

## 3.0 PORTÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit effectuer l'inspection et l'entretien des systèmes de détection, d'extinction et de lutte contre les incendies à bord des navires de la Garde côtière dans n'importe quel port indiqué par le personnel du surintendant, Ingénierie navale, région du Centre et de l'Arctique – province du Québec, conformément aux spécifications.

# 3.1 La liste suivante indique les navires et leur port d'attache ou lieu d'entretien habituel.

L'entrepreneur doit noter que les inspections / réparations peuvent être demandées dans des lieux autres que ceux mentionnés. D'autres navires de la Garde côtière canadienne situés dans la région du Centre et de l'Arctique Secteur du Saint-Laurent – Province du Québec sont également inclus dans l'offre à commandes. Pendant la durée du contrat, des navires peuvent être ajoutés ou supprimés.

Nom du navire	Port d'attache ou lieu d'entretien habituel
NGCC Amundsen	Québec (Qc)
NGCC Pierre-Radisson	Québec (Qc)
NGCC Des Groseilliers	Québec (Qc)
NGCC Martha L. Black	Québec (Qc)
NGCC Creed	Gaspé (Qc)
NGCC FCG Smith	Sorel-Tracy, Québec
NGCC GC-03	Sorel-Tracy, Québec
NGCC Liem	Sorel-Tracy, Québec
NGCC Ile-St-Ours	Sorel-Tracy, Québec
NGCC Cap Aupaluk	Mont-Joli (Qc)
NGCC Cap Percé	Mont-Joli (Qc)
NGCC Cap d'Espoir	Mont-Joli (Qc)
NGCC Cap de Rabast	Mont-Joli (Qc)

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

NGCC Cap Rozier	Mont-Joli (Qc)
NGCC Cap Tourmente	Mont-Joli (Qc)
NGCC Cap-aux-Meules	Cap-aux-Meules (Qc)
Canots pneumatiques à coque rigide – de	150 embarcations – Mont-Joli (Qc)
différentes tailles	
NGCC Caporal Kaeble	Sorel-Tracy, Québec
NGCC A. Leblanc	Sorel-Tracy, Québec

La taille des navires énumérés précédemment va de 5,9 mètres pour le plus petit des canots pneumatiques à coque rigide à 100 mètres pour le plus grand navire avec un équipage complet de 65 personnes.

## 3.2 Les navires sont équipés de systèmes variés, dont les suivants:

## Systèmes fixes: Systèmes d'alarme:

Kidde - Fenwal Inc. - FM200 Notifier Kidde - CO2 systems Edwards Novec 1230 Simplex

Range Guard Pyrene Corporation

Pyro-Chem MinuteMan FireCombat

## 3.3 Bouteilles et extincteurs portatifs

Les navires de la Garde côtière canadienne ont à bord environ 800 divers types d'extincteurs portatifs de taille et de type différents, y compris les items si-dessous, mais sans s'y limiter. L'entrepreneur doit inspecter, recharger et effectuer un test hydrostatique au besoin.

Article	
	Bouteilles et extincteurs portatifs
1	2 lbs ABC
2	2.5 lbs ABC
3	4 lbs ABC
4	4.4 lbs ABC
5	Extincteur ABC à poudre chimique de 5 lb
6	8.5 lbs ABC
7	Extincteur ABC à poudre chimique de 10 lb
8	Extincteur ABC à poudre chimique de 16 lb
9	18 lbs ABC
10	Extincteur ABC à poudre chimique de 20 lb
11	Extincteur ABC à poudre chimique de 24 lb
12	30 lbs ABC

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

13	Extincteur ABC à poudre chimique de 34 lb
14	10 lbs BC
15	30 lbs D
	Extincteur au CO2 de 5 lb
16	
17	Extincteur au CO2 de 10 lb
18	Extincteur au CO2 de 15 lb
19	20 lbs CO2
20	Extincteur au CO2 de 34.5 lb
21	Extincteur au CO2 de 34.9 lb
22	Bouteille d'air Scott ou M.S.A. de 40 pi <sup>3</sup> - 30 minutes
23	Extincteur au CO2 de 50 lb
24	Extincteur au CO2 de 75 lb
25	Extincteur au CO2 de 100 lb
26	Extincteur ABC à poudre chimique FX 384 - 2,5 lb
27	Extincteur ABC à poudre chimique FX 358 - 5 lb
28	Extincteur ABC à poudre chimique FX 607 - 10 lb
29	Extincteur ABC à poudre chimique FX 609 - 20 lb
30	Extincteur chimique humide 24 lb
31	6 litres - K
32	20 purple - K
33	25 lbs PK
34	Extincteur à mousse AFFF

### 4.0 RESPECT DES CODES ET NORMES

La mise à l'essai et l'entretien des systèmes de détection, d'extinction et de lutte contre les incendies doivent être conformes aux codes, aux normes et aux codes réglementaires :

- NFPA-2001 Norme relative aux systèmes d'extinction d'incendie propres (dernière édition);
- ACAI Association Canadienne d'Alarme Incendie
- Sécurité maritime de Transports Canada (SMTC); Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada
- Convention SOLAS:
- CAN/ULC-S536-04 Inspection et mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie;
- CAN/ULC-S559-04 Équipement des systèmes et des centrales de réception d'alarme incendie
- CAN/ULC-S532 Réglementation de l'entretien des extincteurs d'incendie portatifs;
- Conception, installation et entretien selon les indications du fabricant de l'équipement.

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 5.0 DESCRIPTION TECHNIQUE

#### 5.1 Généralités

Les divers navires de la Garde côtière canadienne dans la région du Centre et de l'Arctique sont équipés de systèmes d'extinction d'incendie au CO<sub>2</sub>, FM 200 et Novec 1230. Les navires peuvent être équipés de plus d'un type de système d'extinction d'incendie.

Selon la norme NFPA 2001, l'entrepreneur doit effectuer l'inspection de chaque système d'extinction d'incendie, y compris les bouteilles pour s'assurer qu'elles sont pleines. Opérationnel et ne présente pas de fuites. L'entrepreneur doit inspecter visuellement chaque bouteille pour déceler un endommagement ou une corrosion éventuels. Si l'inspection révèle que la mise à l'essai du métal est nécessaire, l'entrepreneur doit en aviser l'autorité technique et présenter par écrit une estimation du prix de ces essais avant leur réalisation.

Après l'inspection de chaque système, l'entrepreneur doit délivrer le certificat approprié correspondant à celui-ci. L'entrepreneur doit veiller à ce que l'original du certificat et une copie soient envoyés avec la facture de chaque équipement de lutte contre les incendies présent à bord du navire.

## 5.2 Systèmes d'extinction d'incendie au CO<sub>2</sub>, Novec 1230, FM200, Stat-X

- L'entrepreneur doit inspecter toutes les bouteilles du système d'extinction d'incendie pour vérifier que leur charge d'agent extincteur est complète.
- L'entrepreneur doit inspecter tous les cylindres d'activation qui équipent les extincteurs dont il vérifie la charge de gaz;
- L'entrepreneur doit procéder à un essai de pression de chaque système et doit démontrer que tous les tuyaux et tubes comme les buses connexes sont exempts de tout corps étranger;
- L'entrepreneur doit vérifier l'avertisseur d'incendie de chaque système d'extinction pour s'assurer qu'il est en bon état de fonctionnement pour que l'agent extincteur puisse être éjecté;
- L'entrepreneur doit vérifier au moyen d'instrumentation recommandé par le fabricant, tout courant de supervision des systèmes suppression avec des aérosols, vis à vis les spécifications du fabricant
- L'entrepreneur doit vérifier tous circuits d'activation de volet d'incendie et des dispositifs d'alarme manuel pour la pleine fonctionnalité.
- L'entrepreneur doit mettre à l'essai chaque interconnexion entre l'avertisseur d'incendie et le système de détection d'incendie pour s'assurer que l'avertisseur d'incendie est reconnu et que le système de détection déclenche les alarmes générales;
- L'entrepreneur doit mettre à jour l'étiquette d'entretien pour chaque système inspecté;
- L'entrepreneur doit mettre à l'essai tous les éléments des systèmes afin de s'assurer que tous les composants sont entièrement fonctionnels. Il doit délivrer un certificat d'inspection attestant que les systèmes ont été inspectés et qu'ils respectent toutes les exigences réglementaires applicables de la SMTC.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

### 5.3 Système d'extinction d'incendie de la hotte de cuisine

L'entrepreneur doit inspecter les systèmes d'extinction d'incendie des hottes de cuisine afin de s'assurer que ces systèmes contiennent la charge appropriée.

- L'entrepreneur doit inspecter les éléments fusibles des systèmes d'extinction d'incendie des hottes de cuisine.
- L'entrepreneur doit mettre à l'essai la tuyauterie et les buses des systèmes d'extinction d'incendie des hottes de cuisine et vérifier qu'elles ne sont obstruées par aucun corps étranger, ce qui pourrait empêcher leur bon fonctionnement.

## 5.4 Entretien des extincteurs d'incendie portatifs

- L'entrepreneur doit inspecter, mettre à l'essai et vérifier tous les extincteurs portatifs présents à bord des navires de la GCC.
- L'entrepreneur doit inspecter chaque extincteur d'incendie pour vérifier qu'il contient la charge appropriée. Au besoin, le corps de l'extincteur fera l'objet d'un essai hydrostatique. L'entrepreneur doit prendre note qu'il est tenu de fournir des extincteurs supplémentaires à l'équipage du navire lorsqu'il enlèvera les extincteurs d'incendie portatifs du bâtiment aux fins d'inspection. L'entrepreneur doit fournir des extincteurs de remplacement qui sont certifiés en bon état de fonctionnement et du même type et de la même taille que ceux qui ont été enlevés par ses soins aux fins de l'entretien. Ceci dans le cas où des essais hydrostatiques seraient nécessaires.
- L'entrepreneur doit mettre à jour l'étiquette d'entretien pour chaque extincteur entretenu;
- L'entrepreneur doit remettre en place tous les extincteurs d'incendie portatifs selon leurs emplacements exacts à bord après tous les entretiens.
- L'entrepreneur doit fournir un certificat d'inspection pour tous les extincteurs d'incendie portatifs entretenus. Lorsque des essais hydrostatiques sont effectués, un certificat d'inspection accompagnera les extincteurs indiquant leur numéro de série et d'autres marques d'identification ainsi que la date à laquelle l'essai a eu lieu.

## 5.5 Systèmes de détection d'incendie

Les systèmes de détection d'incendie à bord des navires de la GCC sont des équipements approuvés. L'entrepreneur doit mettre à l'essai tous les éléments des systèmes afin de s'assurer que tous les composants sont entièrement fonctionnels. Il doit délivrer un certificat d'inspection attestant que les systèmes ont été inspectés et qu'ils respectent toutes les exigences réglementaires applicables de la SMTC.

File No. - N° du dossier

027ML. F3065-161071

027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buver ID

5.6 EXIGENCES CONCERNANT LA CERTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit fournir les preuves de certification suivantes :

- L'entrepreneur doit être un entrepreneur certifié de Kidde et de Range Guard ou doit disposer dans son personnel de techniciens d'entretien certifiés de Kidde et de Range Guard qui sont formés et rompus aux travaux d'entretien à bord des navires sur les systèmes fixes FM-200, CO<sub>2</sub> et NOVEC 1230 installés sur les navires de la GCC;
- L'entrepreneur doit être un entrepreneur certifié de Stat-X, Fireaway ou doit disposer dans son personnel de techniciens d'entretien certifiés de Kidde et de Range Guard qui sont formés et rompus aux travaux d'entretien à bord des navires sur les systèmes fixes FM-200, CO<sub>2</sub> et NOVEC 1230 installés sur les navires de la GCC;
- L'entrepreneur doit être un entrepreneur certifié ou doit disposer dans son personnel de techniciens d'entretien certifiés par Notifier et Edwards qui sont formés et rompus aux travaux d'entretien à bord des navires sur les systèmes de détection d'incendie Notifier et Edwards installés sur les navires de la GCC;
- L'entrepreneur doit être un entrepreneur certifié ou doit disposer dans son personnel de techniciens d'entretien certifiés par Marinex qui sont formés et rompus aux travaux d'entretien à bord des navires sur les systèmes de détection d'incendie Notifier et Edwards installés sur les navires de la GCC;
- L'entrepreneur doit être certifié ou doit disposer dans son personnel de techniciens certifiés qui sont formés et rompus à l'entretien des extincteurs portatifs présents à bord des navires de la GCC:
- L'entrepreneur doit être certifié ou doit disposer dans son personnel de techniciens certifiés qui sont formés et rompus à l'entretien des extincteurs de cuisine présents à bord des navires de la GCC;

REMARQUE: Le système NOVEC 1230 n'est présent qu'à bord des navires qui se trouvent dans la région du Québec.

#### 6.0 Estimation des coûts

- Une estimation du coût doit être fourni à la Garde côtière canadienne, qui inclus: coût de la maind'oeuvre, frais de déplacement et de subsistance, les coûts de matériel, et autres coûts directs, pour approbation.
- L'estimation de L'Entrepreneur devra être approuvée par l'utilisateur désigné, avec le formulaire approprié, avant le début des travaux.

#### 7.0 Utilisateurs désignés

La liste des utilisateurs désignés ayant l'autorité de placer des appels de service pour cette Offres à commandes doit inclure:

- Surintendant de l'Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC;
- Gestionnaire de la production, Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC;
- Gestionnaire de l'entretien des navires, Ingénierie navale, Direction Services techniques, GCC;
- Chefs mécaniciens des navires, Direction Services opérationnels, GCC.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

## 7.1 Responsable technique

- 7.1.1 Le responsable technique pour cette Offres à commandes est identifié à la section 5.2 de l'Offres à commandes.
- 7.1.2 Le chargé de Projet responsable de la commande subséquente sera identifié dans la commande subséquente et peut être le responsable technique pour la commande subséquente.

### 8.0 Code canadien du travail, règles règlements et normes

8.1 L'offrant on la responsabilité d'exécuter les travaux conformément aux normes, codes et règlements applicables et en conformité avec la Code canadien du travail.

## 8.1 D'autres règles, règlements et de normes maritimes

TCSM (Transport Canada Sécurité Maritime) Guide de sécurité nautique http://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/TP-511f.pdf

IEEE Std 45 2002 Recommended Practice for Electrical Installations on Shipboard https://standards.ieee.org/findstds/standard/45-2002.html

#### 9.0 Sécurité au travail

- 9.1 Les membres du personnel de l'Entrepreneur pourraient avoir à se déplacer sur les ponts et à l'intérieur de la coque de navires de la Garde Côtière Canadienne. Ils pourraient devoir emprunter des escaliers étroits, des échelles verticales, et se déplacer dans des endroits restreints fréquemment retrouvés sur ces mêmes navires. Les membres du personnel de l'Entrepreneur pourraient être appelés à travailler dans des espaces confinés incluant des espaces clos.
- 9.2 Le personnel de l'entrepreneur doit être capable d'exécuter du travail peut exiger des efforts physiques importants et de travailler dans des conditions climatiques difficiles.
- 9.3 Les membres du personnel de l'Entrepreneur pourraient être exposés à des quantités trace de fluides de nettoyage, des huiles légères et à de la peinture fraîche qui pourrait avoir été appliquée au cours des différentes activités courantes du navire.
- 9.4 Avant le début du service, un représentant de la Garde côtière canadienne fournira un briefing de sécurité détaillant les procédures à suivre et les dangers pour le chantier que le personnel de l'entrepreneur utilisera.
- 9.5 La Garde côtière canadienne exige l'utilisation du «système d'étiquetage de verrouillage» afin d'isoler et de rendre inopérants les systèmes et les machines à travailler.

#### 10.0 Matériel roulant et outils

L'Offrant doit posséder le matériel roulant requis pour exécuter des appels de services avec les outils nécessaires pour les services énumérés au paragraphe 3.0 de l'Annexe A.

#### 11.0 Travail à chaud

11.1 Avant d'effectuer tout travail à chaud sur un navire l'Offrant doit avoir un permis de travail à chaud pour chaque tache de travail à chaud; et

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier **027ML.** F3065-161071

11.2 Le responsable de l'équipe de travail de l'Offrant doit avoir l'autorisation de l'officier responsable du navire avant de procéder avec le travail à chaud.

#### 12.0 RAPPORT D'ENTRETIEN OU DE RÉPARATION

- 12.1 Un rapport de réparation sera requis pour tous les travaux. Le rapport devra contenir les renseignements suivants:
  - La date et l'heure à laquelle la demande de réparation a été effectuée.
  - Le numéro de série ou la description du système;
  - Le nom de la personne qui a effectué l'appel et son numéro de téléphone;
  - La date et l'heure du début et de la fin des travaux ainsi que le nombre d'heures pour chacune des journées de travail.
  - La description du mauvais fonctionnement;
  - Le diagnostic de la défectuosité;
  - La liste du matériel et de toutes les pièces remplacées ou installées:
  - Le nom du représentant de l'entrepreneur et le poste de service où il (elle) travaille;
  - Le nom (en lettres moulées) et la signature du responsable sur le navire qui atteste que le matériel semble fonctionner de manière satisfaisante;
  - La ventilation des frais de main-d'œuvre et de matériel, s'il y a des suppléments.
- 12.2 Deux (2) exemplaires du rapport seront requis et devront être soumis à l'utilisateur désigné.

#### 13.0 APPROBATION ET ACCEPTATION

L'Autorité technique (AT) ou son représentant désigné par la Garde côtière canadienne est la personne responsable de l'inspection des produits finis avant leur acceptation et de la gestion des non-conformités mineures, ainsi que l'approbation et l'acceptation des travaux pour le compte de la Garde-Côtière Canadienne.

#### 14.0 APPEL DE SERVICE

- 14.1 Le technicien de l'entrepreneur doit être sur place dans les 72 heures suivant la notification; Toutefois, l'entrepreneur peut être requis à bref délai au même prix.
- 14.2 L'entrepreneur doit être disponible pour effectuer des heures supplémentaires en dehors des heures normales de travail, du lundi au vendredi, ainsi que le samedi et le dimanche.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027 ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### ANNEXE « B »

#### **BASE DE PAIEMENT**

L'offrant devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous.

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

#### 1.0 Heures normales de travail

Les heures normales de travail quotidiennes des dirigeants des cadres et des employés de l'offrant doivent être une période de huit (8) heures dans une journée pendant laquelle ils s'occupent effectivement de fournir les services entre 07h00 et 17h00.

### 1.1 Temps de déplacement et kilométrage

Temps de Voyage et frais de kilométrage pour un appel de service seront facturés à partir du centre de service le plus proche du lieu de la Garde côtière canadienne de travail de l'entrepreneur comme indiquer dans l'offre, ou l'emplacement de l'unité mobile de réparation, selon la distance la plus courte.

#### 1.2 Frais de traversier

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de traversier qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit.

#### 1.3 Matériel

L'entrepreneur sera remboursé pour le coût en magasin des matériaux à laquelle sera ajoutée une majoration de 10 pour cent, plus les taxes applicables.

#### 1.4 Frais de déplacement et de subsistance

Il n'y aura pas de temps de déplacement ou de frais de déplacement et de subsistance à payer pour les services indiqué à l'annexe "A", l'entrepreneur sera payé pour son temps de déplacement réel, conformément aux taux horaires spécifiés dans cette annexe.

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages</u> du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet pour la commande subséquente à l'offre à commandes.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $027 ML \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### 1.5 Frais de transport pour matériel

- 1.5.1 Les frais de transport des composantes seront déterminés comme suit:
  - a. Pour un camion de grandeur pick-up

L'entrepreneur doit fournir un taux de transport fixe, aller-retour, pour le transport des composantes entre l'atelier de l'entrepreneur et le site de travail de la Garde côtière canadienne en accord avec la Partie 3 - Cout de déplacement

b. Frais fixes de transport pour un camion plus gros qu'un pick-up

Le coût en magasin du transport auquel sera ajoutée une majoration de 10 pour cent, plus les taxes applicables.

1.5.2 L'Autorité Technique ou le chargé de projet peut décider de changer le mode de transport à sa discrétion.

#### 1.6 Exemple de comment présenter une facture.

Exemple : appel de service pour 10 extinteur portatifs ABC et un problème de système de suppression de feu de cuisine.

Line item	Description	Unit cost	Units	Subtotal
1	Coût d'inspection annuelle 10 lbs ABC extincteurs portatifs	\$5.00	10	\$50.00
2	Coût de rechargement 10 lbs ABC extincteurs portatifs	\$10.00	5	\$50.00
3	Coût Essai hydrostatique 10 lbs ABC extincteurs portatifs	\$15.00	5	\$75,00
4	Matériel détecteur de fumé \$25.00 + 2.50 (\$2.5 le 10 pourcent de majoration) note: une copie du (des) document(s) de justification seront jointe à la facture)	\$27.50	1	\$27.50
5	Technicien travaillant sur le service à bord du système de suppression de feu de Cuisine, (cinq (5) heures)	\$60.00	5	\$300.00
6	Temps de trajet X 8 heures (deux allez / retour, de deux (2) heures chaque, sont requis de installations du fournisseur au site de travail en raison du test hydrostatique.	\$50.00	8	\$400.00
7	Taux par kilomètre X 4 (195 X 4)	\$0.15	780.	\$117.00

<sup>1.</sup> Tous les prix et tarifs seront ceux indiqués dans la base de paiement ci-dessous. Seuls les prix et tarifs indiqués dans les tableaux ci-dessous peuvent être facturés.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 2.0 Honoraires professionnels

#### 2.1 L'entrepreneur sera payé selon les taux horaires et des taux fixes indiqués ci-dessous :

027ML. F3065-161071

#### 2.1.1 Période initiale

Partie 1 Éléments de coût unitaire: Coût d'inspection annuelle, Coût de rechargement, et Coût d'essai hydrostatique

Seulement les coûts unitaires pour les inspections annuelles, coût de rechargement (si applicable) et coût d'essai hydrostatique peuvent être facturés pour les bouteilles et extincteurs portatifs.

Bouteilles et extincteurs portatifs

Article	Bouteilles et extincteurs	U de D	Coût d'inspection annuelle unitaire	Coût du rechargement unitaire	Coût d'essai hydrostatique unitaire
1	portatifs 2 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
2	2.5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
3	4 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
4	4.4 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
	5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
5	8.5 lbs ABC	ch			
6 7	10 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
-	16 lbs ABC 16 lb	ch	\$	\$	\$
8	18 lbs ABC		\$	\$	\$
9		ch	\$	\$	\$
10	20 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
11	24 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
12	30 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
13	34 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
14	10 lbs BC	ch	\$	\$	\$
15	30 lbs D	ch	\$	\$	\$
16	Extincteur au CO2 de 5 lb	ch	\$	\$	\$
17	Extincteur au CO2 de 10 lb	ch	\$	\$	\$
18	Extincteur au CO2 de 15 lb	ch	\$	\$	\$
19	Extincteur au CO2 de 20 lbs	ch	\$	\$	\$
20	Extincteur au CO2 de 34.5 lb	ch	\$	\$	\$
21	Extincteur au CO2 de 34.9 lb	ch	\$	\$	\$
22	Bouteille d'air Scott ou M.S.A. de 40 pi <sup>3</sup> - 30 minutes <b>(optionnel)</b>	ch	\$	\$	\$
23	Extincteur au CO2 de 50 lb	ch	\$	\$	\$
24	Extincteur au CO2 de 75 lb	ch	\$	\$	\$
25	Extincteur au CO2 de 100 lb	ch	\$	\$	\$
26	Extincteur ABC FX 384 2,5 lb	ch	\$	\$	\$
27	Extincteur ABC FX 358 5 lb	ch	\$	\$	\$
28	Extincteur ABC FX 607 10 lb	ch	\$	\$	\$

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ 027ML \end{array}$ 

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

29	Extincteur ABC FX 609 20 lb	ch	\$ \$	\$
30	Extincteur chimique humide 24 lb	ch	\$ \$	\$
31	6 litres - K	ch	\$ \$	\$
32	20 purple - K	ch	\$ \$	\$
33	25 lbs PK	ch	\$ \$	\$
34	Extincteur à mousse AFFF	ch	\$ \$	\$

Note1: Pour le coût du test hydrostatique: si le coût et pour un test hydrostatique et une recharge pour un extincteur portatif est plus coûteux que le coût de remplacement de l'extincteur portatif - il est acceptable d'insérer «NON APPLICABLE» dans la boite de coûts du test Hydrostatique.

Note 2: pour l'entretien de 6 ans: l'extincteur est démonté et vérifié pour des dommages. La bague "O" et les le joint d'étanchéité gasket sont remplacés et l'extincteur est rechargé. Le coût applicable est facturé dans le cadre d'une (1) inspection, d'une (1) recharge et des pièces facturées au coût majoré d'un marquage de 10%, la maintenance de six années est enregistrée sur le rapport de réparation

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 2 Systèmes fixes

Article	Prix d'inspection des systèmes fixes	Unité de distribution	Taux horaire
35	CO2	Heure	\$
36	FM 200	Heure	\$
37	Cuisine	Heure	\$
38	Chimique humide 2.5 Gallon	Heure	\$
39	Système de détection et d'alarme incendie	Heure	\$
40	Système d'étouffement Pyro-Chem Kitchen Night II	Heure	\$
41	Installation fixe à mousse FireCombat	Heure	\$
42	Installation fixe à mousse Minuteman	Heure	\$

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux horaires tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 3 Cout de déplacement

43	Taux de déplacement	Heure	\$
44	Taux par kilomètre	Taux par km	\$

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux horaires tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 4 Équipement neuf - extincteur et bouteille d'air

45	Extincteur ABC à poudre chimique avec une capacité moins de 40 lbs	unitaire	Coût + 10%
46	Frais d'élimination d'extincteur	unitaire	Coût + 10%
47	Bouteille Air 30 minutes - 40 pieds cubes (optionnel)		Coût + 10% ou non applicable

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de l'invitation - Solicitation No.  $F3065\text{-}161071/B\\ \text{N° de réf. du client - Client Ref. No.}$ F3065-161071

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Par	rtie 5	Production de rapports, certificats et au	utres produits a	administratifs
48		oins de 50 articles / inspections / services	unitaire	\$75.00
49	PI	lus de 50 articles / inspections / services	unitaire	\$150.00

(La production de rapports, de certificats et d'autre livrable administratifs sont a un tarif fixe).

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 2.1.2 Période d'option un

## Partie 1 Éléments de coût unitaire: Coût d'inspection annuelle, Coût de rechargement, et Coût d'essai hydrostatique

Seulement les coûts unitaires pour les inspections annuelles, coût de rechargement (si applicable) et coût d'essai hydrostatique peuvent être facturés pour les bouteilles et extincteurs portatifs.

Bouteilles et extincteurs portatifs

Article	es et extincteurs portatils	U de	Coût	Coût du	Coût d'essai
	Bouteilles et extincteurs	D	d'inspection	rechargement	hydrostatique
	portatifs		annuelle unitaire	unitaire	unitaire
1	2 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
2	2.5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
3	4 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
4	4.4 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
5	5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
6	8.5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
7	10 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
8	16 lbs ABC 16 lb	ch	\$	\$	\$
9	18 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
10	20 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
11	24 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
12	30 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
13	34 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
14	10 lbs BC	ch	\$	\$	\$
15	30 lbs D	ch	\$	\$	\$
16	Extincteur au CO2 de 5 lb	ch	\$	\$	\$
17	Extincteur au CO2 de 10 lb	ch	\$	\$	\$
18	Extincteur au CO2 de 15 lb	ch	\$	\$	\$
19	Extincteur au CO2 de 20 lbs	ch	\$	\$	\$
20	Extincteur au CO2 de 34.5 lb	ch	\$	\$	\$
21	Extincteur au CO2 de 34.9 lb	ch	\$	\$	\$
22	Bouteille d'air Scott ou M.S.A.	ch	Φ.	0	Φ.
	de 40 pi <sup>3</sup> - 30 minutes <b>(optionnel)</b>		\$	\$	\$
23	Extincteur au CO2 de 50 lb	ch	\$	\$	\$
24	Extincteur au CO2 de 75 lb	ch	\$	\$	\$
25	Extincteur au CO2 de 100 lb	ch	\$	\$	\$
26	Extincteur ABC FX 384 2,5 lb	ch	\$	\$	\$
27	Extincteur ABC FX 358 5 lb	ch	\$	\$	\$
28	Extincteur ABC FX 607 10 lb	ch	\$	\$	\$
29	Extincteur ABC FX 609 20 lb	ch	\$	\$	\$
30	Extincteur chimique humide 24	ch	\$	\$	\$

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ 027ML \end{array}$ 

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

31	6 litres - K	ch	\$ \$	\$
32	20 purple - K	ch	\$ \$	\$
33	25 lbs PK	ch	\$ \$	\$
34	Extincteur à mousse AFFF	ch	\$ \$	\$

Note1: Pour le coût du test hydrostatique: si le coût et pour un test hydrostatique et une recharge pour un extincteur portatif est plus coûteux que le coût de remplacement de l'extincteur portatif - il est acceptable d'insérer «NON APPLICABLE» dans la boite de coûts du test Hydrostatique.

Note 2: pour l'entretien de 6 ans: l'extincteur est démonté et vérifié pour des dommages. La bague "O" et les le joint d'étanchéité gasket sont remplacés et l'extincteur est rechargé. Le coût applicable est facturé dans le cadre d'une (1) inspection, d'une (1) recharge et des pièces facturées au coût majoré d'un marquage de 10%, la maintenance de six années est enregistrée sur le rapport de réparation

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 2 Systèmes fixes

	le : " · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	I	T
Article	Prix d'inspection des systèmes fixes	Unité de distribution	Taux horaire
35	CO2	Heure	\$
36	FM 200	Heure	\$
37	Cuisine	Heure	\$
38	Chimique humide 2.5 Gallon	Heure	\$
39	Système de détection et d'alarme incendie	Heure	\$
40	Système d'étouffement Pyro-Chem Kitchen Night II	Heure	\$
41	Installation fixe à mousse FireCombat	Heure	\$
42	Installation fixe à mousse Minuteman	Heure	\$

<sup>(</sup>Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux horaires tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 3 Cout de déplacement

43	Taux de déplacement	Heure	\$
44	Taux par kilomètre	Taux par km	\$

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux horaires tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 4 Équipement neuf - extincteur et bouteille d'air

	Extincteur ABC à poudre chimique avec une capacité moins de 40 lbs	unitaire	Coût + 10%
46	Frais d'élimination d'extincteur	unitaire	Coût + 10%
47	Bouteille Air 30 minutes - 40 pieds cubes (optionnel)	Unitaire	Coût + 10%

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 5 Production de rapports, certificats et autres produits administratifs

48	Moins de 50 articles / inspections / services	unitaire	\$75.00
49	Plus de 50 articles / inspections / services	unitaire	\$150.00

(La production de rapports, de certificats et d'autre livrable administratifs sont a un tarif fixe).

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 2.1.2 Période d'option deux

Partie 1 Éléments de coût unitaire: Coût d'inspection annuelle, Coût de rechargement, et Coût d'essai hydrostatique

Seulement les coûts unitaires pour les inspections annuelles, coût de rechargement (si applicable) et coût d'essai hydrostatique peuvent être facturés pour les bouteilles et extincteurs portatifs.

Bouteilles et extincteurs portatifs

Article	es et extincteurs portatirs	U de	Coût	Coût du	Coût d'essai
	Bouteilles et extincteurs	D	d'inspection	rechargement	hydrostatique
	portatifs		annuelle unitaire	unitaire	unitaire
1	2 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
2	2.5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
3	4 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
4	4.4 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
5	5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
6	8.5 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
7	10 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
8	16 lbs ABC 16 lb	ch	\$	\$	\$
9	18 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
10	20 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
11	24 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
12	30 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
13	34 lbs ABC	ch	\$	\$	\$
14	10 lbs BC	ch	\$	\$	\$
15	30 lbs D	ch	\$	\$	\$
16	Extincteur au CO2 de 5 lb	ch	\$	\$	\$
17	Extincteur au CO2 de 10 lb	ch	\$	\$	\$
18	Extincteur au CO2 de 15 lb	ch	\$	\$	\$
19	Extincteur au CO2 de 20 lbs	ch	\$	\$	\$
20	Extincteur au CO2 de 34.5 lb	ch	\$	\$	\$
21	Extincteur au CO2 de 34.9 lb	ch	\$	\$	\$
22	Bouteille d'air Scott ou M.S.A.	ch			
	de 40 pi <sup>3</sup> - 30 minutes		\$	\$	\$
	(optionnel) Extincteur au CO2 de 50 lb	ch	Φ.		
23	Extincteur au CO2 de 30 lb	ch	\$	\$	\$
24	Extincteur au CO2 de 75 lb		\$	\$	\$
25		ch	\$	\$	\$
26	Extincteur ABC FX 384 2,5 lb	ch	\$	\$	\$
27	Extincteur ABC FX 358 5 lb	ch	\$	\$	\$
28	Extincteur ABC FX 607 10 lb	ch	\$	\$	\$
29	Extincteur ABC FX 609 20 lb	ch	\$	\$	\$
30	Extincteur chimique humide 24 lb	ch	\$	\$	\$

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur } \text{-} \, \text{Buyer ID} \\ 027ML \end{array}$ 

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

31	6 litres - K	ch	\$ \$	\$
32	20 purple - K	ch	\$ \$	\$
33	25 lbs PK	ch	\$ \$	\$
34	Extincteur à mousse AFFF	ch	\$ \$	\$

Note1: Pour le coût du test hydrostatique: si le coût et pour un test hydrostatique et une recharge pour un extincteur portatif est plus coûteux que le coût de remplacement de l'extincteur portatif - il est acceptable d'insérer «NON APPLICABLE» dans la boite de coûts du test Hydrostatique.

Note 2: pour l'entretien de 6 ans: l'extincteur est démonté et vérifié pour des dommages. La bague "O" et les le joint d'étanchéité gasket sont remplacés et l'extincteur est rechargé. Le coût applicable est facturé dans le cadre d'une (1) inspection, d'une (1) recharge et des pièces facturées au coût majoré d'un marquage de 10%, la maintenance de six années est enregistrée sur le rapport de réparation

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 2 Systèmes fixes

Article	Prix d'inspection des systèmes fixes	Unité de distribution	Taux horaire
35	CO2	Heure	\$
36	FM 200	Heure	\$
37	Cuisine	Heure	\$
38	Chimique humide 2.5 Gallon	Heure	\$
39	Système de détection et d'alarme incendie	Heure	\$
40	Système d'étouffement Pyro-Chem Kitchen Night II	Heure	\$
41	Installation fixe à mousse FireCombat	Heure	\$
42	Installation fixe à mousse Minuteman	Heure	\$

<sup>(</sup>Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux horaires tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 3 Cout de déplacement

43	Taux de déplacement	Heure	\$
44	Taux par kilomètre	Taux par km	\$

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux horaires tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 4 Équipement neuf - extincteur et bouteille d'air

45	Extincteur ABC à poudre chimique avec une capacité moins de 40 lbs	unitaire	Coût + 10%
46	Frais d'élimination d'extincteur	unitaire	Coût + 10%
47	Bouteille Air 30 minutes - 40 pieds cubes (optionnel)	Unitaire	Coût + 10%

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera les taux tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

#### Partie 5 Production de rapports, certificats et autres produits administratifs

48	Moins de 50 articles / inspections / services	unitaire	\$75.00
49	Plus de 50 articles / inspections / services	unitaire	\$150.00

(La production de rapports, de certificats et d'autre livrable administratifs sont a un tarif fixe).

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier **027ML.** F3065-161071

### 3.0 Estimation du temps et de la distance de déplacement

L'entrepreneur sera payé un montant minimum d'une première demi-heure, calculé à partir de l'heure d'arrivée du technicien de l'entrepreneur sur le site de travail. Tout temps facturable additionnel dépassant la première demi-heure sera arrondi au quart d'heure le plus proche.

#### Zone géographique est - province de du Québec

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera l'information du représentant de l'offrant tel que spécifié par l'offrant dans son offre).

Α	В	С	D
Adresse de la base de l'unité mobile de réparation du fournisseur et le code postal	lieu de travail	Aller simple, KM	Aller simple, temps de déplacement heures (estimatif)
	Port of Sorel-Tracy 15 rue Prince, Sorel QC J3P 4J4		
	Port of Quebec City 101 Champlain QC G1K 7Y7		
	Port of Rimouski 1 route du Quai, Rimouski QC G5L 7C3		
	Port de Matane 1600 rue de Matane sur Mer, Matane QC G4W 3M6		
	Port de Sept-Îles 1 rue Monseigneur Blanche Sept- Îles QC G4R 5P3		
	Mont Joli, Institut Maurice-Lamontagne 850, route de la Mer. C.P. 1000 Mont-Joli, QC G5H 3Z4		
	Trois Rivières 7100 rue du Pont Trois-Rivières, Qc G9A 6M2		

Frais de kilométrage et de déplacement pour un appel de service seront facturés à partir du centre de service de l'entrepreneur la plus proche du site de travail de la Garde côtière canadienne comme indiquer dans la table ci-haut, ou l'emplacement de l'unité mobile de réparation, selon la distance la plus courte au site de service – ceci s'applique pour la durée de l'Offre à commandes. Dans certain cas le temps de déplacement va varier légèrement du au Traffic et / ou les conditions climatique.

Note : Certaines adresses fournies ont été modifiées afin de faciliter la recherche Google Map

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### ANNEXE « C »

#### **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE**

#### 1. Assurance responsabilité des réparateurs de navires

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité de réparateurs de navires d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 10,000,000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité des réparateurs de navires doit comprendre les éléments suivants:
  - a. Assuré additionnel: Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit: Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage au navire, peu importe la cause.
  - c. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - d. Responsabilité contractuelle générale: La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

027ML. F3065-161071

#### **EXIGENCES D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS**

ANNEXE « D »

Les fournisseurs doivent présenter un rapport trimestriel portant sur les activités liées aux commandes subséquentes et aux contrats. Ces rapports peuvent contenir, entre autres, les renseignements suivants :

- i. le numéro de l'offre à commandes
- ii. le nom du fournisseur:
- iii. la période visée par le rapport;
- iv. le numéro de la commande subséquente et du contrat pour chaque commande subséquente et contrat, y compris les modifications;
- v. le ministère client;
- vi. l'autorité contractante;
- vii. la date de la commande subséquente et du contrat;
- viii. la période de la commande subséquente et du contrat;
- ix. les articles acquis et les services fournis;
- x. la valeur de la commande subséquente et du contrat, la taxe sur les produits et services ou a taxe de vente harmonisée incluse, selon le cas.

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

# ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :	
<ul> <li>( ) Carte d'achat MasterCard ;</li> <li>( ) Dépôt direct (national et international) ; et</li> <li>( ) Échange de données informatisées (EDI).</li> </ul>	

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### ANNEXE «F»

027ML. F3065-161071

#### PLAN D'ÉVALUATION

#### 1.0 Évaluation:

#### 1.1 Critères techniques obligatoires

Les Critères techniques obligatoire M.1 à M.8 doivent être adressés pour être conforme. Le soumissionnaire doit présenter la documentation à l'appui nécessaire, en conformité avec la présente exigence.

Les critères techniques obligatoires son décrit au paragraphe 2.0 de cette annexe:

#### 1.2 Critères d'évaluation financière

Afin que l'évaluation financière soit recevable, toutes les cases prévues pour des taux horaires et des coûts doivent être correctement remplis.

Les critères d'évaluation financière son décrit au paragraphe 3.0 de cette annexe.

#### 2.0 Critères techniques obligatoires:

Afin de bien démontrer la conformité l'Offrant doit fournir les détails complets de l'endroit (nom de l'employeur), quand (mois et année), la catégorie de systèmes et le type d'équipement réparer (manufacturier et modèle) et fournir une brève description des travaux effectuer.

L'Offrant doit compléter les critères techniques obligatoires en relation avec le personnel, le matériel roulant et les outils de L'Offrant qui sont basés à l'intérieur de la zone géographique pour laquelle ils soumissionnent. Si le soumissionnaire doit utiliser des ressources (du personnel, du matériel roulant ou des outils) qui sont basé à l'extérieur du Secteur de travail pour lequel il soumissionne pour effectuer des appels de services, sur une base régulière; le soumissionnaire doit clairement identifier dans sa soumission: la description des ressources, l'adresse ou les ressources sont basés et la fréquence avec lesquels ils sont requis.

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

2.1	Les	Critères	techniques	obligatoires.
-----	-----	----------	------------	---------------

2.1	Les Criteres techniques obligatoires.
	Critères techniques obligatoires
	u soumissionnaire :
Secteu	r de travail: Région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent – Province du Québec
Date :	
No	Description des critères
M.1	L'Offrant doit démontrer qu'il a au moins deux (2) Techniciens de système de détection d'incendie et de suppression d'incendie à son emploi sur une base permanente et ayant au moins deux (2) années d'expérience avec l'offrant.
M.2	L'offrant doit certifier qu'il peut accomplir le travail au ports d'attache / locations dans la province de Québec comme suit: Sorel-Tracy, Québec, Rimouski, Matane, Sept-Îles, Mont Joli, et Trois Rivières.
M.3	L'Offrant doit démontrer qu'il possède le matériel roulant requis pour exécuter des appels de services avec les outils nécessaires pour les services de détection d'incendie et de suppression d'incendie énumérer dans la section 3 de l'Annexe A.
M.4	L'offrant doit détenir une certification pour au moins un des systèmes suivant: Notifier, Edwards, Simplex, et fournir les attestations indiquant que l'Offrant et un contracteur certifier et qu'il à des techniciens en qui détiennent une certification.
M.5	L'offrant doit détenir une certification et avoir à son emploi des techniciens en entretien détenant une certification, qui sont en mesure d'effectuer des travaux d'entretien sur les extincteurs portatifs;
M.6	L'offrant doit détenir une certification et avoir à son emploi des techniciens en entretien détenant une certification, qui sont en mesure d'effectuer des travaux d'entretien sur les systèmes d'extinction d'incendie installés dans la cuisine à bord des navires.
M.7	L'offrant doit démontrer qu'il a une approbation de service ou est en voie d'obtenir une approbation de service d'une société de classification.
M.8	L'offrant doit avoir une dossier d'emploi libre accident(s), incidents et antécédents de travail insatisfaisant sur des navires de la GCC, au cours des deux dernières années, y compris ce qui suit :
8A.	Le personnel de l'offrant ne doit pas avoir un accident mineure, legér ou majeur causé par la négligence or des mauvaise pratique de travail sur un navire de la GCC au cours des deux dernières années de la date d'émission de l'invitation. Un offrant potentiel peut demander une révision d'un accident ou d'un incident pour les critères obligatoires M7 pendant la période de sollicitation par courriel au responsable de l'offre à commandes.
8B.	Personnel de l'offrant ne doit pas avoir eu un incident qui a causé des dommages à l'équipement de la GCC à bord d'un navire dans les deux dernières années de la date de l'émission d'invitation. Un offrant potentiel peut demander une révision d'un accident ou d'un incident pour les critères obligatoires M7 pendant la période de sollicitation par courriel au responsable de l'offre à commandes.
8C	L'offrant ne doit pas avoir une cote insatisfaisante auprès d'un contrat ou d'une commande subséquente à l'offre à commandes au cours des deux dernières années de la date de l'émission de l'invitation. Un offrant potentiel peut demander une révision d'un accident ou d'un incident pour les critères obligatoires M7 pendant la période de sollicitation par courriel au responsable de l'offre à commandes.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### Validation technique

TPSGC et / ou la GCC se réserve la possibilité de visiter les installations du soumissionnaire afin de valider que l'équipement et le matériel roulant requis pour le services de systèmes de détection et d'extinction d'incendie et des systèmes portatifs de lutte contre les incendies des navires de la Garde côtière canadienne tels qu'indiquer au paragraphe 3.0 de l'Annexe A sont tel qu'indiqué par le soumissionnaire dans son offre.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065--161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065--161071

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### 3.0 Évaluation financière

#### Les critères d'évaluation financière:

L'Offrant doit présenter ses taux horaire et prix fermes pour la période initiale de 12 mois et les périodes d'option 1 et 2, chacune période pour 12 mois conformément à cette Annexe. L'autorité d'offre à commande transféra les taux horaires et les prix fermes à l'Annexe B, pour l'offre gagnante, lors de la publication de l'offre à commande.

La "Zone de calcul pour le temps de déplacement et de kilométrage et sont obligatoires et doivent être adressés. Le logiciel "Google Map" sera utilisé pour déterminer le temps de déplacement et la distance entre la location du centre de service de l'Offrant et le port ou le vaisseau de la Garde Côtière Canadienne et situé. Un exemple du calcul et disponibles à l'Appendice 1 à l'Annexe "F".

L'Offrant doit compléter les critères d'évaluation financière en relation avec le personnel, le matériel roulant et les outils de L'Offrant qui sont basés à l'intérieur de la zone géographique pour laque ils présente une offre. Si le soumissionnaire doit utiliser des ressources (du personnel, du matériel roulant ou des outils) qui sont basées à l'extérieur de la zone géographique pour lequel il soumissionne pour effectuer des appels de services sur une base régulière, le soumissionnaire doit clairement identifier dans sa soumission: la description des ressources, l'adresse ou les ressources sont basé et la fréquence avec lequel ils sont requis. L'évaluation du temps de déplacement et le kilométrage de L'unité mobile pour les ressources requise qui sont basé à l'extérieur de la zone géographique, sera représenté dans la zone de calcul du temps de déplacement et le kilométrage.

## Validation temps de déplacement et de kilométrage de l'installation de service de l'Offrant au site de service du client

L'outil de validation du temps de déplacement et de kilométrage sera "Google Map". L'adresse de l'installation de service de l'Offrant et l'adresse du port ou site de service sera insérer dans cette Annexe. Le trajet automatique de Google Map ne sera pas modifier. Les données de Google Map seront insérer dans les sections 3.1.31, tel que requis. La durée du trajet sera insérer dans la colonne "X "de la table dans la ligne correspondante au site de service approprié, le kilométrage sera insérer a la colonne "W" de la table dans la ligne correspondante au site de service approprié. Le responsable de l'offre à commandes se réserve le droit de vérifier les données à sa discrétion, mais au moins deux trajets par soumission seront validés.

#### Niveau d'effort

Les niveaux d'effort ci-dessus ne sont que des estimations faites pour l'évaluation financière seulement et ne doivent pas être considérés en aucune façon comme un engagement de la part du Canada.

#### Les prix doivent être présentés comme suit

- (1) Pour la partie 1 cylindres et extincteurs portatifs : tous les coûts nécessaires pour compléter l'inspection, le service, la certification et la production des rapports requis à l'Annexe A, tels que : la main-d'œuvre, les frais généraux, le matériel, les dépenses d'exploitation, et le profit.
- (2) Pour la partie 2 Systèmes fixes : tous les coûts nécessaires pour compléter l'inspection, le service, la certification et la production des rapports requis à l'Annexe A, tels que : la main-d'œuvre, les frais généraux, le matériel, les dépenses d'exploitation, et le profit.
- (3) La partie 3 Frais de déplacement: tous les coûts nécessaires pour compléter l'inspection, le service, la certification et la production des rapports requis à l'Annexe A, tels que : la main-d'œuvre, les frais généraux, le matériel, les dépenses d'exploitation, et le profit.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027 ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### Offre Recevable financière

Pour être recevable, une soumission financière doit avoir des taux horaires, tarifs, ou texte autorisé bien inséré, dans toutes les cases appropriées de l'évaluation financière.

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 3.1 Évaluation financière

#### Bouteilles et extincteurs portatifs

Seuls les coûts unitaires pour les inspections annuelles, le rechargement (si nécessaire) et les essais hydrostatiques (si requis) peuvent être facturés pour les bouteilles portatives et les extincteurs d'incendie

#### 3.1-A Zone de calculs pour les coûts UNITAIRE d'inspection annuels de la partie 1A

		Α	В	С	D	Е	F
Article #	Bouteilles et extincteurs portatifs	Période initiale	Période option 1	Période option 2	Sous totaux (A+B+C)/3	Multiplica- teur pour l'évaluation	Sous totaux (D * E)
1	2 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
2	2.5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
3	4 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
4	4.4 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
5	5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	250	
6	8.5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
7	10 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	250	
8	16 lbs ABC 16 lb	\$	\$	\$	\$	150	
9	18 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
10	20 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	150	
11	24 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	150	\$
12	30 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
13	34 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
14	10 lbs BC	\$	\$	\$	\$	75	\$
15	30 lbs D	\$	\$	\$	\$	75	\$
16	Extincteur au CO2 de 5 lb	\$	\$	\$	\$	50	\$
17	Extincteur au CO2 de 10 lb	\$	\$	\$	\$	150	\$
18	Extincteur au CO2 de 15 lb	\$	\$	\$	\$	150	\$
19	Extincteur au CO2 de 20 lbs	\$	\$	\$	\$	75	\$
20	Extincteur au CO2 de 34.5 lb	\$	\$	\$	\$	50	\$
21	Extincteur au CO2 de 34.9 lb	\$	\$	\$	\$	50	\$
22	Bouteille d'air Scott ou M.S.A. de 40 pi <sup>3</sup> - 30 minutes (optionnel)	\$	\$	\$	\$	200	\$

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier **027ML.** F3065-161071

23	Extincteur au CO2 de 50 lb	\$	\$ \$	\$ 20	\$
24	Extincteur au CO2 de 75 lb	\$	\$ \$	\$ 20	\$
25	Extincteur au CO2 de 100 lb	\$	\$ \$	\$ 20	\$
26	Extincteur ABC FX 384 2,5 lb	Ť	\$ \$	\$ 30	
27	Extincteur ABC FX 358 5 lb	Ť	\$ \$	\$ 30	
28	Extincteur ABC FX 607 10 lb	ľ	\$ \$	\$ 30	
29	Extincteur ABC FX 609 20 lb	\$	\$ \$	\$ 30	
30	Extincteur chimique humide 24 lb	\$	\$ \$	\$ 100	\$
31	6 litres - K	\$	\$ \$	\$ 75	\$
32	20 purple - K	\$	\$ \$	\$ 75	\$
33	25 lbs PK	\$	\$ \$	\$ 75	\$
34	Extincteur à mousse AFFF	\$	\$ \$	\$ 75	\$

35	Sous totaux partie 1A - coûts UNITAIRE d'inspection annuels	\$
	Colonne F	
	1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12+13+14+15+16+17+18+19+20+21+22+	
	23+24+25+26+27+28+29+30+31+32+33+34	

#### 3.1-B Zone de calculs pour les coûts UNITAIRE de rechargement de la partie 1B

		G	Н	I	J	K	L
Article #	Bouteilles et extincteurs portatifs	Période initiale	Période option 2	Période option 2	Sous totaux (G+H+I)/3	Multiplica- teur pour l'évaluation	Sous totaux (J * K)
36	2 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
37	2.5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
38	4 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
39	4.4 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
40	5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	250	\$
41	8.5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
42	10 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	250	\$
43	16 lbs ABC 16 lb	\$	\$	\$	\$	150	\$
44	18 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
45	20 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	150	\$
46	24 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	150	\$
47	30 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$
48	34 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	75	\$

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

49	10 lbs BC	\$ \$	\$ \$	75	\$
50	30 lbs D	\$ \$	\$ \$	75	\$
51	Extincteur au CO2 de 5 lb	\$ \$	\$ \$	50	\$
52	Extincteur au CO2 de 10 lb	\$ \$	\$ \$	150	\$
53	Extincteur au CO2 de 15 lb	\$ \$	\$ \$	150	\$
54	Extincteur au CO2 de 20 lbs	\$ \$	\$ \$	75	\$
55	Extincteur au CO2 de 34.5 lb	\$ \$	\$ \$	50	\$
56	Extincteur au CO2 de 34.9 lb	\$ \$	\$ \$	50	\$
57	Bouteille d'air Scott ou M.S.A. de 40 pi <sup>3</sup> - 30 minutes (optionnel)	\$ \$	\$ \$	200	\$
58	Extincteur au CO2 de 50 lb	\$ \$	\$ \$	20	\$
59	Extincteur au CO2 de 75 lb	\$ \$	\$ \$	20	\$
60	Extincteur au CO2 de 100 lb	\$ \$	\$ \$	20	\$
61	Extincteur ABC FX 384 2,5 lb	\$ \$	\$ \$	30	\$
62	Extincteur ABC FX 358 5 lb	\$ \$	\$ \$	30	\$
63	Extincteur ABC FX 607 10 lb	\$ \$	\$ \$	30	\$
64	Extincteur ABC FX 609 20 lb	\$ \$	\$ \$	30	\$
65	Extincteur chimique humide 24 lb	\$ \$	\$ \$	100	\$
66	6 litres - K	\$ \$	\$ \$	75	\$
67	20 purple - K	\$ \$	\$ \$	75	\$
68	25 lbs PK	\$ \$	\$ \$	75	\$
69	Extincteur à mousse AFFF	\$ \$	\$ \$	75	\$

ld de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

70	Sous totaux partie 1B - coûts UNITAIRE de rechargement Colonne	\$
	L 36+37+38+39+40+41+42+43+44+45+46+47+48+49+50+51+52+53+54	
	+55+56+57+58+59+60+61+62+63+64+65+66+67+68+69	

#### 3.1-C Zone de calculs pour les coûts UNITAIRE de l'essai hydrostatique de la partie 1

Le besoin pour les essais hydrostatique et un critère obligatoire, mais pas nécessairement économique pour les extincteurs portatifs à faible capacité. Si le coût d'une inspection annuels, d'un rechargement et d'un test hydrostatique dépasse the coût d'achat d'un extincteurs portatifs neuf, qui rencontre les standards requis par le GCC, l'offrant peur insérer dans la colonne "R" l'abréviation pour Non Applicable (NA). Le responsable de l'offre à commandes n'évaluera pas à l'évaluation financière l'essai hydrostatique pour une capacité d'extincteur portatifs avec une annotation "NA" dans la colonne "R", pour tous les Offrant.

	s les Offiant.	М	N	0	Р	Q	R
Article #	Bouteilles et extincteurs portatifs	Période initiale	Période option 2	Période option 2	Sous totaux (M+N+O)/3	Multiplica- teur pour l'évaluation	Sous totaux (P * Q)
71	2 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
72	2.5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
73	4 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
74	4.4 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
75	5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
76	8.5 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
77	10 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
78	16 lbs ABC 16 lb	\$	\$	\$	\$	10	\$
79	18 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
80	20 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
81	24 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
82	30 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
83	34 lbs ABC	\$	\$	\$	\$	10	\$
84	10 lbs BC	\$	\$	\$	\$	10	\$
85	30 lbs D	\$	\$	\$	\$	10	\$
86	Extincteur au CO2 de 5 lb	\$	\$	\$	\$	10	\$
87	Extincteur au CO2 de 10 lb	\$	\$	\$	\$	10	\$
88	Extincteur au CO2 de 15 lb	\$	\$	\$	\$	10	\$
89	Extincteur au CO2 de 20 lbs	\$	\$	\$	\$	10	\$
90	Extincteur au CO2 de 34.5 lb	\$	\$	\$	\$	5	\$
91	Extincteur au CO2 de 34.9 lb	\$	\$	\$	\$	5	\$

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

			I	I	I		·
	Bouteille d'air	\$	\$	\$	\$	5	\$
	Scott ou						
	M.S.A. de 40						
	pi <sup>3</sup> - 30 minutes						
92	(optionnel)						
32	Extincteur au	\$	\$	\$	\$	5	\$
93	CO2 de 50 lb	Ф	Ф	Ф	Ф	5	Φ
	Extincteur au						
94	CO2 de 75 lb	\$	\$	\$	\$	5	\$
	Extincteur au						
	CO2 de 100	\$	\$	\$	\$	5	\$
95	lb						
	Extincteur						
	ABC FX 384	\$	\$	\$	\$	5	\$
96	2,5 lb						
	Extincteur					_	
97	ABC FX 358 5	\$	\$	\$	\$	5	\$
97	Extincteur						
	ABC FX 607	\$	\$	\$	\$	5	\$
98	10 lb	Ф	ð	ð	Þ	5	<b>a</b>
-	Extincteur						
	ABC FX 609	\$	\$	\$	\$	5	\$
99	20 lb	<b>*</b>	Ť	ľ	ľ		Ť
	Extincteur						
	chimique	\$	\$	\$	\$	5	\$
100	humide 24 lb						
101	6 litres - K	\$	\$	\$	\$	5	\$

ĺ	102	Sous totaux partie 1C - l'essai hydrostatique Colonne R	\$
		71+72+73+74+75+76+77+787+79+80+81+82+83+84+85+86+87+88	
		+89+90+91+92+93+94+95+96+97+98+99+100+101	

#### 3.2 Zone de calculs pour les TAUX HORAIRE Systèmes fixes de la partie 2

		S	Т	U	V	W	X
Article #	Prix d'inspection des systèmes fixes	Période initiale	Période option 2	Période option 2	Sous totaux (S+T+U)/3	Multiplica- teur pour l'évaluation	Sous totaux (V +W)
103	CO2					50	\$
104	FM 200					50	\$
105	Cuisine					50	\$
106	Chimique humide 2.5 Gallon					10	\$
107	Système de					100	\$

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F3065-161071/B  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F3065-161071

détection et d'alarme incendie

Kitchen Night II

Installation fixe

à mousse

à mousse Minuteman

FireCombat Installation fixe

Système d'étouffement Pyro-Chem

108

109

110

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

\$

\$

\$

\$

\$

\$

% Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

\$

\$

\$

1071							
	50	\$					

\$

\$

50

50

111	Sous totaux partie 2- coûts TAUX HORAIRE Systèmes fixes	
	Colonne X 103+104+105+106+107+108+109+110	

Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 3.3 Zone de calculs pour les couts de déplacements de la partie 3

#### 3.3.1 Zone de calcul pour le kilométrage de le temps de déplacement de Google Map

	Y	Z	AA	AB
	Adresse de la location de l'unité mobile de réparation et code postale	Lieu du travail	KM de voyage pour un allez seul	Heures de voyage pour un allez seul
(1)		Port of Sorel-Tracy 15 rue Prince, Sorel QC J3P 4J4		
(2)		Port of Quebec City 101 Champlain QC G1K 7Y7		
(3)		Port of Rimouski 1 route du Quai, Rimouski QC G5L 7C3		
(4)		Port de Matane 1600 rue de Matane sur Mer, Matane QC G4W 3M6		
(5)		Port de Sept-Îles 1 rue Monseigneur Blanche Sept-Îles QC G4R 5P3		
(6)		Mont Joli		
(7)		Trois Rivière		

3.3.1-A Taux de déplacement - Taux de Kilométrage

	Déplacement de l'unité mobile – Taux de Kilométrage - partie 3.1.3.1-A							
		Taux de kilométrage Calcul de kilométrage						
AC	AD	AE	AF	AG	AH	Al		
Kilométrage pour un allez seul, données de Google Map, atelier à la destination onglet ''AA''	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (AD+AE+ AF) /3	Nombre de Déplace- ment	Sous total (AC*AG*AH)		
(1)	\$	\$	\$	\$	15	\$	112	
(2)	\$	\$	\$	\$	15	\$	113	
(3)	\$	\$	\$	\$	10	\$	114	
(4)	\$	\$	\$	\$	10	\$	115	
(5)	\$	\$	\$	\$	15	\$	116	
(6)	\$	\$	\$	\$	21	\$	117	
(7)	\$	\$	\$	\$	6	\$	118	

Example: 312.01 à 312.50 km = 312 km 312.501 à 313.00 km = 313 km

119	Sous total Partie #3A Taux de Kilométrage colonne Al: 112+113+114+115+116+117+118	\$
-----	---	----

Id de l'acheteur - Buyer ID 027 ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

3.3.1-B Taux de déplacement - Taux Horaire de déplacement

Déplacement de l'unité mobile - Taux Horaire de déplacement partie 3.3.1-B							
	Taux hora	ires de dépl	acement		Calcul d'évalu	ation	1
AJ	AK	AL	AM	AN	AO	AP	Ī
Heures de							1
voyage pour							
un allez seul,							
données de							
Google Map,				Sous		Sous	
atelier à la		Période	Période	Total	Nombre de	total	
destination	Période	d'option	d'option	(AK+AL+	Déplace-	(AJ*AN*	
onglet "AB"	initiale	1	2	AM) /3	ment	AO)	
(1)	\$	\$	\$	\$	15	\$	120
(2)	\$	\$	\$	\$	15	\$	121
(3)	\$	\$	\$	\$	10	\$	122
(4)	\$	\$	\$	\$	10	\$	123
(5)	\$	\$	\$	\$	15	\$	124
(6)	\$	\$	\$	\$	21	\$	125
(7)	\$	\$	\$	\$	6	\$	126

Example: 312.01 à 312.50 km = 312 km 312.501 à 313.00 km = 313 km

_		F	
Г		Subtotal for Part3B - Travel Time - Column AP= 121+122+123+124+125	\$
1	127	+126	

## 3.4 Évaluation financière pour la région du Centre et de l'Arctique - Secteur Saint-Laurent – Province du Québec

		Line
Description	Subtotal	
Subtotal for Part 1A - Annual Inspection Cost line 35	\$	128
Subtotal for Part 1B - Recharge Cost Line 70	\$	129
Subtotal for Part 1C – Recharge Cost Line 102	\$	130
Subtotal for Part 2 Fixed Systems Inspection cost Line 111	\$	131
Subtotal for Part 3A – Travel Cost – Kilometric Rate Line 119	\$	132
Subtotal for Part 3B - Travel Time Line 127	\$	133

Total of the Financial Evaluation the Central and Arctic région -	134
Saint-Lawrence Sector –province of Quebec:	
128+129+130+131+132+133	\$

Signée:	Date:
Nom:	<del></del>
Nom de la compagnie:	
Téléphone:	
Facsimile:	
Courriel:	

 $\,$  N° de l'invitation - Solicitation No.  $\,F3065\text{-}161071/B\,$   $\,$  N° de réf. du client - Client Ref. No.  $\,F3065\text{-}161071\,$ 

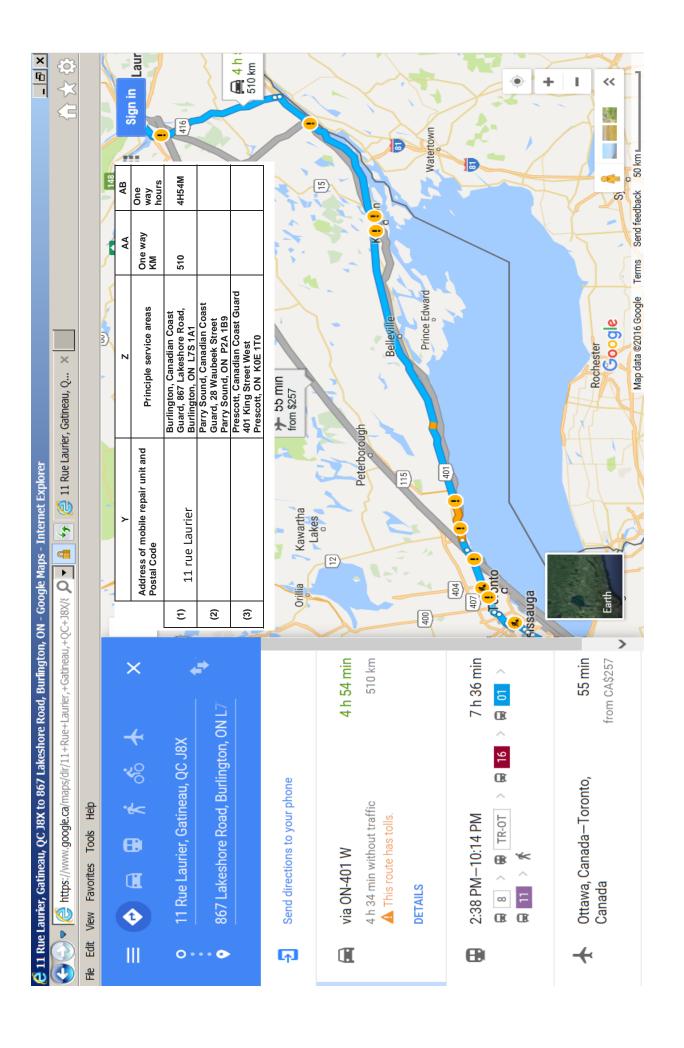
N° de la modif - Amd. No.

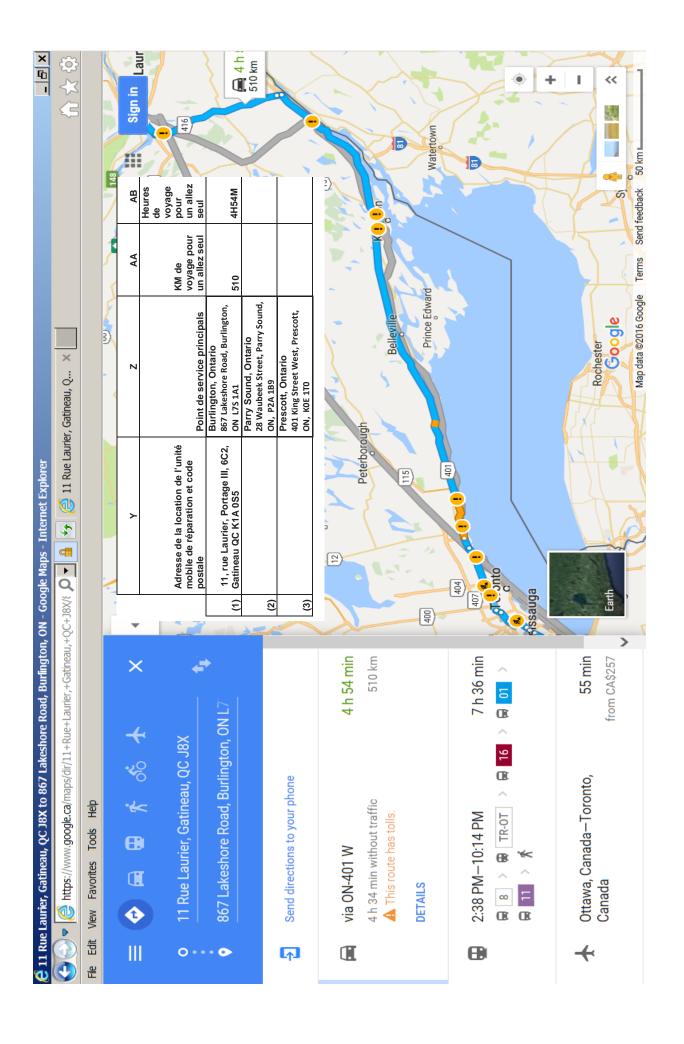
Id de l'acheteur - Buyer ID 027ML N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 027ML. F3065-161071

#### L'ANNEXE « G »

EXEMPLE D'ÉQUIPEMENT DE DÉTECTION D'INCENDIE, DE SUPPRÉSION D'INCENDIE, ET ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES PORTATIF D'INCENDIES À BORD DU NGCC AMUNDSEN





PAGE: 10.01

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

# Système d'extinction fixe $CO_2$

DATE mai 2016

Numéro	<b>Emplacement des</b>	Endroit protégé	<b>Emplacement des</b>	Test hydr	ostatique
Cylindre	cylindres	Endroit protege	déclencheurs	Fait	Dû
** C50524	Magasin Maitre		À la sortie du	05-2010	05-2022
**61417DP	d'équipage (4) –	Magasin du maître	compartiment sur	05-2010	05-2022
**C505584	(Pont supérieur avant	d'équipage	l'écoutille	05-2010	05-2022
**64526DP	tri.)	u equipage	(4 X 75 lbs)	05-2010	05-2022
***64198DP	111.7		(4 X 7.3 IDS)	05-2010	05-2022
***57134DR	Compt. Propulseur			05-2010	05-2022
***63857DP	Étrave (2 <sup>ième</sup> palier) (7)		Sur la cloison à la sortie	05-2010	05-2022
***64571DP	Ī	Propulseur d'étrave	secours du compartiment	05-2010	05-2022
***57634DR	(Pont principal avant	•	du prop. /étrave	05-2010	05-2022
***C50564	Bd)		7 X 75 lbs	05-2010	05-2022
***C50458				05-2010	05-2022
**051752				05-2014	05-2026
**051644				05-2014	05-2026
**051872				05-2014	05-2026
**051637				05-2014	05-2026
**051724				05-2014	05-2026
**051631				05-2014	05-2026
**051719	_			05-2014	05-2026
**051881			Entrée S/Machines	05-2014	05-2026
**051745			(Pont princ. Avant (666)	05-2014	05-2026
**051770			1 ,	05-2014	05-2026
**051807		Banque A et B:	ou	05-2014	05-2026
**051675	1	Salle machines avant <u>ou</u>		05-2014	05-2026
**051827	Local CO <sub>2</sub>	Salle machines arrière ou		05-2014	05-2026
**051787	Pont principal avant	Salle de propulsion	Sortie de secours	05-2014	05-2026
**051650	tribord	The property of	Compt.PropulsionBd,Arr.	05-2014	05-2026
**051733	4		667	05-2014	05-2026
**051722	4			05-2014	05-2026
**051768	4		27 X 100 lbs	05-2014	05-2026
**051699	4		27 11 100 103	05-2014	05-2026
**051687 **051656	-			05-2014	05-2026
**051656 **051708	-			05-2014 05-2014	05-2026
**051798 **051760	+			05-2014	05-2026
**051760	+				05-2026 05-2026
**051684	-			05-2014 05-2014	05-2026
**051667	-			05-2014	05-2026
**051729	-			05-2014	05-2026
**051645				05-2014	05-2026
**051648	1	Banque C:	G	05-2014	05-2026
**051691	Local CO <sub>2</sub>	Cale arrière (7)	Sortie mag. central bd av	05-2014	05-2026
**051723	Pont principal avant	Salle de contrôle (5)	Entrée S/M pont princ	05-2014	05-2026
**051794	tribord	Cale avant (3)	Pont principal, tribord av	05-2014	05-2026
**051718		Cuic uvant (3)	7 X 100 lbs	05-2014	05-2026
**051683	1			05-2014	05-2026

PAGE: 10.02

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

# Système d'extinction fixe $CO_2$

DATE mai 2016

Numéro	<b>Emplacement des</b>	Endroit protégé	<b>Emplacement des</b>	Test hydrostatique		
Cylindre	cylindres	Endroit protege	déclencheurs	Fait	Dû	
**63925DP				11-2008	11-2020	
**11412EA **11441EA	1			11-2008 11-2008	11-2020 11-2020	
**55239DX	-		À la sortie du	11-2008	11-2020	
**56948DR	Appareil à gouverner	Appareil à gouverner	compartiment	11-2008	11-2020	
**11430EA			8 X 75 lbs	11-2008	11-2020	
**56998DR	7			11-2008	11-2020	
**64754DP				11-2008	11-2020	
**C-051693	Magasin central	Cale de réfrigération	Cours. ar pont princ 100lb	11-2008	11-2020	
C48579DR	MCC13 Unité hydraulique de carburant à hélicoptère	Unité hydraulique de carburant à hélicoptère	Salle contrôle. À droite de la porte étanche #5 75 lbs	08-2012	05-2024	
56954DR	Compt. Ventilation #5 (Pont supérieur arrière)	Compartiment vent. #5	À la sortie compartiment ventilation #5 75 lbs	05-2010	05-2022	
**63878DP	Compt. Ventilation #2-		À la sortie compartiment	05-2010	05-2022	
**64149DR	3	Compartiment vent. #2-3	ventilation #2-3	05-2010	05-2022	
**56910DR	(pont emb.Tribord)	T	3 X 75 lbs	05-2010	05-2022	
G16703	Comp. pont princ.	Comp. Vent #4 (#616)	À la sortie du comp. 35 lb	05-2014	05-2026	
***66208EA	Comp. pont off. bâbord	Unité climatisation #13	À la sortie du comp. 50 lb	04-2016	04-2028	
**CO51694	T1 d	C	Local de rangement	05-2014	05-2026	
**CO51771	Local de rangement scientifique (682)	Compartiment thruster avant (DP)	scientifique près des bouteilles (682) 2X100lb	05-2014	05-2026	
**C50412	Compartiment	Compartiment génératrice	À la sortie du	05-2010	05-2022	
**C50387	génératrice d'urgence	d'urgence	compartiment 2 X 75 lbs	05-2010	05-2022	
**11416EA	Incinérateur	Incinérateur	À la sortie du compartiment	11-2008	11-2020	
**11454EA			4 X 75 lbs	11-2008	11-2020	
**63368DP	1			11-2008	11-2020	
**56615DX	1			11-2008	11-2020	
G16701	Comp. pont princ. Td (677)	Machinerie ascenseur	À la sortie du compt.  35 lbs	05-2014	05-2026	
***64560DP	Magasin de produit		À la sortie du comp.	05-2010	05-2022	
***C50499	inflammable	Magasin à peinture	2 X 75 lbs	05-2010	05-2022	
C051632	Atelier du charpentier	Atelier du charpentier	À la sortie du comp 100lb	05-2014	05-2026	
**29618DX	F	-	Mezzanine salle de prop.	12-2013	12-2025	
**52125DX	1	Moteurs de propulsion	Sortie salle de contrôle	12-2013	12-2025	
**52287DX	1		Mezzanine salle des	12-2013	12-2025	
**52511DX	Salle des machines,		machines arrière près de	12-2013	12-2025	
**52610DX	près de l'entrée avant sur le pont principal	Générateur propulsion	porte étanche #3	12-2013	12-2025	
**29082DX	sur le point principai	8 X 50 lbs	Mezzanine salle des	12-2013	12-2025	
**52410DX	1	0 A 30 108	machines avant près porte	12-2013	12-2025	
**49381DX	1		étanche #3	12-2013	12-2025	

PAGE: 10.03

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

SYSTÈME D'EXTINCTION FIXE CO<sub>2</sub>

DATE mai 2016

Numéro	<b>Emplacement des</b>	Endroit protégé	Emplacement des	Test hydro	ostatique
Cylindre	cylindres		déclencheurs	Fait	Dû

4042032Y	Entrepôt machines, palier s/m propulsion Magasin Mécanicien	Chambre des pompes	Salle de contrôle tribord arrière 100 lbs	01-2009	01-2021
*4042040Y *4042024Y *4042041Y	Entrepôt machines, palier s/m propulsion Magasin Mécanicien	Cofferdam réservoir combustible aviation	Salle de contrôle tribord arrière 3 X 100 lbs	01-2009 01-2009 01-2009	01-2021 01-2021 01-2021
11859	Atelier du garage d'hélicoptère	Compartiment Pompe extérieur carburant aviation	Salle de contrôle tribord arrière 30 lbs	08-2008	08-2020
***34297	Cale de la Barge	Salle des machines Barge	Poste de pilotage 25 lbs	06-2014	06-2019

Liquide feu classe K						
IC4BWM15	cuisine	Cuisine 11.4 L	Entrée bâbord cuisine	05-2016	05-2028	

#### Règlement sur le matériel de détection et d'extinction des incendies

- 11. c. iv. Lorsqu'un cylindre est sur le point d'être rechargé et que, d'après la date marquée sur le cylindre, il s'est écoulé au moins cinq ans depuis la dernière épreuve hydrostatique, le cylindre sera vide et soumis à une épreuve hydrostatique avant d'être rechargé, et la date de la nouvelle épreuve sera poinçonner sur le cylindre.
- 12. Tout extincteur à gaz carbonique qui se trouve à bord d'un navire et tout cylindre d'une installation fixe à gaz carbonique pour l'étouffement des incendies, dont sont munis la tranche des machines ou des locaux à marchandises des navires, doivent être soumis à une épreuve hydrostatique au moins tous les douze ans.

Détecteur de mesure de niveau CO2 des bouteilles dans le bureau du chef Officier.

\* Boyaux système fixe : 2009

\*\* Boyaux système fixe : 05-2014

\*\*\* Boyaux système fixe : 05-2016

PAGE: 08.1

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

# EXTINCTEURS PORTATIFS

No	Emplacement	Marque & Modèle	Туре	No. Série	Poids min	Date fabrication	Maintenance 6ans / Remarque	Test hydro
_			Pont de l	Navigation			-	
A1	Timonerie centre	Badger	10 lbs ABC	AG833616	15lbs 15oz	2011	-	-
A2	En face de l'Atelier	Strike First –	10 1bs ABC	VP307114	16lbs 7oz	2003	05-2016	11-2014
A3	Timonerie bâbord	Flag	10 lbs CO2	W70374	22lbs 8oz	1986		05-2016
A4	Atelier Électronique	General	5 lbs CO2	833874	17lbs 4oz	N/A		05-2016
A5	Timonerie tribord	Ansul	5 lbs CO2	V458137	16lbs	N/A		06-2015
A6	Sortie salle serveurs	Pyrene (PSA5-5)	5 lbs CO2	984059C	12lbs 8oz	1992		05-2016
A7	Atelier Électronique	Pyrene CO2-20-M)	5 lbs CO2	984057C	12lbs 8oz	1992		05-2016
A8	Coursive près Atelier électr.	Pyrene	10 lbs CO2	925908	23lbs	1992		08-2012
A9	Salle Acquisition.	Strike first	10 lbs CO2	01119	26lbs	2002		08-2012
	-		Pont de	s officiers				
B1	Coursive Babord	Amerex	10 lbs ABC	VV73665	16lbs 6oz	2003	05-2016	11-2014
B2	Chaloupe bâbord centre	Strike first	5lbs ABC	XA-409893	8lbs 11oz	2005	07-2013	07-2013
B2b	Chaloupe bâbord arrière	Strike first	5lbs ABC	94230	8lbs 11oz	2002	05-2016	05-2014
В3	Chaloupe tribord	Strike first	5lbs ABC	VP 278361	8lbs 11oz	2003	05-2016	11-2014
B3b	Chaloupe tribord	Strike first	5lbs ABC	VP 278321	8lbs 11oz	2003	05-2016	11-2014
B4	Zodiac 733	Amerex	5 lbs ABC	BU-341346	8lbs 7oz	2013	-	-
B4b	Zodiac 733	Amerex	5 lbs ABC	BU-341344	8lbs 7oz	2013	-	-
B5	Salle des habits survie	Ansul	8.5 lbs ABC	G304376	19lbs 5oz	1984	06-2015	06-2007
В6	Salle génératrice urgence	Ansul	8.5 lbs ABC	FT995097	19lbs 12oz	1986	05-2016	05- 2010
B7	Salle génératrice urgence	Ansul	30 lbs ABC	FC296629	49lbs	1984	06-2015	06-2015
В8	Coursive Tribord	Amerex	5 lbs ABC	BR-502928	8lbs 5oz	03/2013	-	-
	Pont des embarcations							
C1	Coursive Tribord	Pyrene	10 lbs ABC	001874C	15lbs 8oz	1999	05-2016	06-2011
C2	Salle de ventilation unit2-3	Amerex	10 lbs CO2	AA-33569	24lbs 12oz	2008		06-2013
C3	Salle convert. statique	Strike first	10 lbs CO2	01414	26lbs	2002		08-2012
C4	Atelier garage hélicoptère	Pyrene	5 lbs CO2	984193 C	12lbs 8oz	1992		08-2012
C5	Atelier garage hélicoptère	Strike first	10 lbs ABC	VP 307105	16lbs 7oz	2003	05-2016	06-2015
C6	Garage hélicoptère tribord	Amerex	30 lbs D	AX 128492	50lbs 9oz	2002	11-2013	11-2013
C7	Garage hélicoptère tribord	Pyrene	10 lbs CO2	Z 26732	22lbs 8oz	1992		05-2016
C8	Pompe carb. hélico	Kidde	20 lbs ABC	VP 465260	30lbs 5oz	2003	05-2016	11-2014
C9	Pompe carb. hélico	Kidde	20 lbs ABC	VP 465275	30lbs 5oz	2003	05-2016	11-2014
C10	Garage hélico. bâbord	Flag fire	20 purple-K	VR 988007	30lbs 7oz	2003	N/A	11-2014
C11	Coursive intérieure bâbord	Safety First	10 lbs ABC	BX481294	17lbs 4oz	2014	_	-
C12	Habits pompiers bâbord	Strike First	10 lbs BC	3098	16lbs 8oz	2004	06-2015	06-2015
C13	Habits pompiers bâbord	Pyrene	5 lbs CO2	897007	12lbs 1oz	1988		08-2012
C14	Zodiac 540	Amerex	5lbs ABC	BF619979	8lbs 7oz	2012	_	-
	Barge extérieur bâbord	Strike first	5 lbs ABC	K 424178	8lbs 11oz	2009	06-2015	06-2015
C-16	Barge extérieur tribord	Strike first	5 lbs ABC	K 424118	8lbs 11oz	2009	05-2016	06-2015
C-17	Barge intérieur tribord	Amerex	2.5 lbs ABC	AF-80252	4lbs 10oz	2010	05-2016	-
C-18	Barge intérieur Babord	Amerex	2.5 lbs ABC	BE-981160	4lbs 10oz	06/2012	-	-
C-19	Rosette salle contrôle	Strike first	5 lbs CO2	00777	12lbs 10oz	2002		08-2012
C-20	Salle de Rosette/CTD	Strike first	8.5 lbs ABC		17lbs 4oz	2015	-	-
C-21	Salle d'entraînement	Strike first	8.5 lbs ABC		17lbs 4oz	2015	_	+ -
		Sumo mot	I SIC ISSTIBLE	_ = 055100	1,103 102	2015		

PAGE: 08.2

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

# EXTINCTEURS PORTATIFS

No	Emplacement	Marque & Modèle	Туре	No. Série	Poids min	Date fabrication	Maintenance 6ans / Remarque	Test hydro
		Po	ont des emb	arcations				
C-22	Laboratoire Diffusomètre	Strike first	8.5 lbs ABC	B-07735166	17lbs 4oz	2015	-	-
C-23	Coursive devant hangar TB	Cardox	100lbs CO2	F100-771320	376lbs ?	1990		05-2016
C-24	Coursive devant hangar BB	Cardox	100lbs CO2	F100-771543		1990		05-2016
				périeur				
D1	Avant tribord	Ansul	8.5 lbs ABC	G353934	19lbs 5oz	1985	06-2015	06-2007
D2	Arrière babord	Strike First	10 lbs ABC	V 867901	16lbs 12oz	2010	11-2016	-
D3	Poste transfert carburant	Flag	15 lbs CO2	V 31377	30lbs 10oz	1984	11 2010	05-2016
D4	Coursive Tribord milieu sen	Strike First	10 lbs ABC	BX481285	17lbs 4oz	2014	-	-
D5	Coursive Babord, milieu	Strike First	10 lbs ABC	BX481295	17lbs 4oz	2014	-	-
D6	Coursive Babord, avant	Strike First	10 lbs ABC	BX481297	17lbs 4oz	2014	-	-
D7	Buanderie	Strike First	5 lbs ABC	VP 271253	8lbs 11oz	2003	05-2016	11-2014
D8	Vestibule labo. arrière	Strike First	10 lbs ABC	VP 307104	16lbs 7oz	2003	05-2016	11-2014
D9	Vestibule labo arrière	Strike First	10 lbs CO2	AB 436992	25lbs 10oz	2010		06-2015
D10	Laboratoire Benthos # 560	Strike First	5 lbs ABC	V 848475	8lbs 11oz	2010	05-2016	-
D11	Laboratoire geology # 561	Pyrene 5P-2	5 1bs CO2	00771	12lbs 10oz	2002		08-2012
D11	Euroratoric geology # 301	1 yrene 31 2		rincipal	12105 1002	2002		00 2012
E0	Buanderie	Strike First	10 lbs ABC	VP307068	16lbs 7oz	2003	11-2016	06-2015
E1	Magasin maître d'équipage	Ansull	8.5 lbs ABC	E847723	19lbs 5oz	1982	06-2015	11-2006
E1 E2	Coursive avant tribord				19lbs 5oz	1982		
E2 E3	Salle des ventilateurs # 4	Ansul	8.5 lbs ABC 5lbs CO2	G814617 612183 C		1983	06-2015	06-2007 08-2015
		General			17lbs 6oz		05.2016	
E4	Coursive bâbord, avant	Ansul	8.5 lbs ABC	G814606	19lbs 5oz	1985	05-2016	06-2007
E5	Coursive bâbord avant	Ansul	8.5 lbs ABC	G304391C	19lbs 5oz	1984 2003	06-2015	06-2007
E6	Coursive tribord centre	Strike First	10 1bs ABC	VP307088	16lbs 7oz		05-2016	05-2015
E7	Coursive bâbord centre	Strike First (WBDL-ABC10)	10 lbs ABC	BR-429443	17lbs	2013	-	-
E8	Salle incinérateur, entrée sm	Ansul	10 lbs ABC	G304447C	19lbs 5oz	1984	06-2015	11-2006
E9	Incinérateur	Pyrene 5P-2	5 lbs CO2	812094C	12lbs 3oz	1980		08-2012
E10	Près du salon de l'équipage	Badger	10 lbs ABC	AG833631	15lbs 15oz	2011	-	-
E11	Cuisine	Badger	(6Litres) - K	AB194471	22lbs 15oz	2006	N/A	05-2016
E12	Cafétéria	Ansul	8.5 lbs ABC	F663693	19lbs 5oz	1983	06-2015	11-2006
E13	Cale arrière	Ansul	4,4 lbs ABC	F213722	10lbs 10oz	1982	06-2015	06-2015
E14	Passage app. à gouverner	Strike First	5 lbs ABC	V 850700	8lbs 11oz	2010	06-2012	-
E15	Pass. App. Gouv.	Pyrene	20 lbs ABC	05842	30lbs 13oz	1994	05-2016	11-2006
E16	Appareil à gouverner	Ansull	8.5 1bs ABC	E847720C	19lbs 5oz	1982	Cartouche	05-2016
E17	Coursive bâbord arrière	Amerex	5 lbs ABC	B-67449480	8lbs 5oz	2016	-	-
E18	Passage arrière tribord	Strike First	10 lbs ABC	BX481292	17lbs 4oz	2014	-	-
E20	Coursive tribord, avant	Ansul	4.4 lbs ABC	L270195C	10lbs 10oz	1988	06-2015	06-2015
E21	Entrée cale arrière	Amerex	20 lbs ABC	003193C	33lbs 14oz	1995	08-2014	11-2006
E22	S/contrôle Moon Pool	Strike First	5 lbs ABC	VP 271233	8lbs 11oz	2003	05-2016	11-2014
E23	S/ treuil Mon Pool	Strike First	10 lbs ABC	VP 307087	16lbs 7oz	2003	05-2016	11-2014
E24	Local incinérateur	Strike first	5 lbs CO2	984198C	12lbs 8oz	1992		05-2016
E25	Entrée rangement #682	Strike First	5 lbs ABC	BR-380473	8lbs 15oz	2013	-	-
E26	Moon Pool	Strike first	5 lbs CO2	00755	12lbs 8oz	2002		08-2012

PAGE: 08.3

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

# EXTINCTEURS PORTATIFS

No	Emplacement	Marque & Modèle	Туре	No. Série	Poids min	Date fabrication	Maintenance 6ans / Remarque	Test hydro
	Pont principal							
E27	Laboratoire # 675	Strike First	5 lbs ABC	V 850693	8lbs 11oz	2010	05-2016	-
E28	Laboratoire # 676	Strike First	5 lbs ABC	V 848476	8lbs 11oz	2010	05-2016	-
E29	Laboratoire # 614	Strike First	10 lbs ABC	V 867923	16lbs 12oz	2010	05-2016	-
E30	Laboratoire # 610	Strike First	5 lbs ABC	V 850694	8lbs 11oz	2010	05-2016	-
	Compartiments intermédiaires avant							
F0	Compartiment prop. Étrave	Badger	10 lbs ABC	AG833622	15lbs 15oz	2011	-	-
G10	Compartiment prop. Étrave	Pyrene	10 lbs CO2	941618C	23lbs 6oz	1979		06-2015
F1	Cale avant	Strike first	10 lbs CO2	AC566853	25lbs 14oz	09-2013		09-2013
F2	Local rang. scientifique #682	Strike first	5 lbs ABC	VP278357	8lbs 11oz	2003	05-2016	11-2014
G1	Comp. Pompe de gîte, td	Badger	5 lbs ABC	AG786756	8lbs 6oz	2011	-	-
G2	Comp. Pompe de gîte, bd	Badger	5 lbs ABC	AG786760	8lbs 6oz	2011	-	-
		S		chines avai	nt			
F3	Mezzanine, avant bâbord	Ansul	10 lbs ABC	F663668	19lbs 5oz	1984	06-2015	06-2007
F4	Mezzanine, avant bâbord	Pyrene	10 lbs CO2	796374C	23lbs 6oz	1979		05-2016
F5	Mezzanine, avant tribord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380496	8lbs 15oz	2013	-	-
F6	Mezzanine, arrière bâbord	Ansul	4 lbs ABC	G731886	10lbs 10oz	1985	05-2016	05-2010
G3	Palier, avant tribord	Amerex	5 lbs ABC	R-677037	8lbs 5oz	2009	06-2015	-
G4	Palier, avant bâbord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380523	8lbs 15oz	2013	-	-
G5	Palier arrière tribord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380526	8lbs 15oz	2013	-	-
G6	Palier arrière bâbord	Strike First	10 lbs ABC	BR-429413	17lbs	2013	12-2015	-
G7	Palier, arrière près de la porte	Ansul	25 lbs PK	F215724C	51lbs 11oz	1984	05-2016	05-2010
G22	Panneau de contrôle du DP#2	Pyrene	5 lbs CO2	897033C	12lbs 1oz	1988		05-2016
G23	Palier, arrière bâbord	Pyrene 5P-2	5 lbs CO2	984004C	12lbs 8oz	1993		12-2015
		Sa	alle des ma	chines arriè	ère			
F7	Mezzanine avant CL	Strike First	10 lbs ABC	BR-429414	17lbs	2013	-	-
F9	Salle de contrôle arrière tb	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380539	8lbs 15oz	2013	-	-
F10	Salle de contrôle arrière tb	Amerex	5 lbs CO2	S 159644	12lbs 10oz	1979		06-2015
G8	Palier avant tribord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380469	8lbs 15oz	2013	-	-
G9	Palier, avant bâbord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380485	8lbs 15oz	2013	-	-
G11	Palier, arrière bâbord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380525	8lbs 15oz	2013	-	-
G12	Palier arrière tribord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380474	8lbs 15oz	2013	-	-
G13	Palier arrière CL	Ansul	30 lbs ABC	G486480C	47lbs 3oz	1985	05-2016	05-2010
G14	Palier avant CL	Amerex	10 lbs ABC	BG276937	16lbs 10oz	2012	-	-
G19	Palier, avant CL	Pyrene	5lbs CO2	984197C	12lbs 8oz	1993		05-2016
G20	Palier, avant bâbord	Pyrene	5lbs CO2	984008C	12lbs 8oz	1993		05-2016
G21	Palier, avant CL	Pyrene	5lbs CO2	984007C	12lbs 8oz	1993		08-2012
G24	Palier, arrière CL	Pyrene	5lbs CO2	984002C	12lbs 8oz	1993		06-2015

PAGE: 08.4

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

# EXTINCTEURS PORTATIFS

					Salle de propulsion					
No	Emplacement	Marque & Modèle	Туре	No. Série	Poids min	Date fabrication	Maintenance 6ans / Remarque	Test hydrostat ique		
F8 N	Mezzanine, av atelier élec.	Amerex	5 lbs CO2	X 116999	12lbs 10oz	1982		06-2015		
F11 N	Mezzanine, av. atelier élec.	Pyrene	5lbs CO2	984061C	12lbs 8oz	1992		08-2012		
F12 N	Mezzanine, tribord	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380479	8lbs 15oz	2013	-	-		
F13 N	Mezzanine, tribord	Badger	5 lbs ABC	AG786761	8lbs 6oz	2011	-	-		
1 F14 I	Mezzanine, à l'avant moteurs prop.	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380498	8lbs 15oz	2013	-	-		
F15 N	Mezzanine, atelier méc.	CO2	15lbs CO2	AB-726380	36lbs	2014		-		
F17 N	Messanine, atelier méc.	Pyro-Chem	5 lbs ABC	AZ-617325		2012	-	-		
F16 N	Mezzanine, Thruster arrière	Flag	15 lbs CO2	000658C	34lbs	1997		08-2012		
G15 P	Palier, avant Tb	Flag	10 lbs CO2	937020C	23lbs 6oz	1979		06-2015		
G16 P	Palier, avant CL	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380468	8lbs 15oz	2013	-	-		
G17 P	Palier, avant bâbord	Badger	5 lbs ABC	AG786757	8lbs 6oz	2011	-	-		
G18 P	Palier arrière centre	Strike First (WBDL-ABC310LV)	5 lbs ABC	BR-380457	8lbs 15oz	2013	-	-		
	Extincteur de réserve									
SP1 L	Local habits de survie	Amerex	10 lbs ABC	BV-567285	17 lbs	2013	-	-		
SP21 L	Local habits de survie	Flag	20 lbs ABC	098629C	30lbs 7oz	2001	06-2013	06-2013		
SP22 L	Local habits de survie	Strike first	20 lbs ABC	BU265329	32lbs 9oz	2014	-	-		
SP30 L	Local habits de survie	Pyrene 5P-2	5 lbs CO2	984003C	12lbs 8oz	1993		08-2012		
SP32 L	Local habits de survie	Strike first	10 lbs CO2	01126	26lbs	2002		08-2012		
SP34 L	Local habits de survie	Strike First	10 lbs CO2	01409	26lbs	2002		08-2012		
SP37 L	Local habits de survie	B20HA	20 lbs CO2	267618	45lbs 10oz	1989		08-2012		
SP38 L	Local habits de survie	NoName	20 lbs CO2	825489	44lbs 4oz	1977		06-2015		
	Local habits de survie	Strike First	5 lbs ABC	AT-386246	9lbs 3oz	2012	-	-		
	Local habits de survie		5 lbs CO2	752C	11lbs 13oz	1985		05-2016		
	Local habits de survie	General	18 lbs ABC	L331046C	32lbs 5oz	1988	05-2016	08-2010		
	Local habits de survie	Ansul	5 lbs ABC	L270407	10lbs 10oz	1988	06-2015	06-2015		
	Local habits de survie	Garrison	2 lbs ABC	Y-468206	3lbs 6oz	2010	05-2016	- 05 2016		
Skippy-2 L	Local habits de survie	Flag	2,5lbs ABC	WE-853193	4lbs 12oz	2004	05-2016	05-2016		

PAGE: 08.5

MANUEL **D'INFORMATION** GÉNÉRALE

### **EXTINCTEURS PORTATIFS**

DATE 25 janvier 2017

## Sciences (conteneurs : labos mobiles durant voyages arctiques)

	Entreposés dans le compartiment des habits d'immersion							
No	Emplacement	Marque & Modèle	Туре	No. Série	Poids min	Date fabrication	Maintenance 6ans / Remarque	Test hydro
S-1	MET OCÉAN. Pont arrière Timonerie	Badger	5 lbs CO2	AB928911	12lbs 8oz	2012		Dû 11-2017
S-2	RadVan conteneur Pont envol bâbord	Strike first	5 lbs CO2	AB516689	13lbs 2oz	2010		06-2015
S-3	CARGO #1 conteneur Pont envol tribord	Strike First	5 lbs ABC	V850697	8lbs 11oz	2010	05-2016	-
S-4	CARGO #2 conteneur Pont envol tribord	Strike First	5 lbs ABC	V848396	8lbs 11oz	2010	05-2016	-
S-5	MOORING #2 conteneur Pont envol tribord	Strike First	5 lbs ABC	V848490	8lbs 11oz	2010	05-2016	-
S-6	PILMS conteneur Pont envol bâbord arr.	Strike First	5 lbs CO2	AB723158	13	02-2011		06-2015
S-7	PILMS conteneur Pont envol bâbord arr.	Pyrene	5 lbs ABC	VP-278382	8lbs 11oz	2003	05-2016	11-2014
S-8	PAWL conteneur Pont envol bâbord arr.	Strike First	5 lbs CO2	AB516676	13lbs 2oz	2010		06-2015
S-9	MOORING #1 conteneur Pont avant bâbord	Strike First	5lbs ABC	AJ 240063	8lbs 15oz	2011	-	-
S-10	Electro-Bioness conteneur Pont avant tribord	Pyrene	5 lbs CO2	984054C	12lbs 8oz	1992		08-2012
	•	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	

MANUEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

EXTINCTEURS PORTATIFS

DATE 25 janvier 2017

PAGE: 08.6

## Numéros de lots mousse AFFF 3%

# lot	Quantité	Endroit
NFP 7031	14	Magasin du maître d'équipage
NFP 7031	1	Atelier du hangar
NFP 703	3	Atelier du hangar
NFP 103	3	Salle des machines